



EMPRUNT OBLIGATAIRE ETAT DU CAMEROUN

NOTE D'INFORMATION

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ECMR 5,5% NET 2016-2021

NATURE DES TITRES : **OBLIGATIONS DU TRESOR**

NOMBRE DE TITRES A EMETTRE : **15 000 000**

PRIX D'EMISSION D'UNE OBLIGATION : **10 000 FCFA, AU PAIR**

MONTANT TOTAL DE L'EMISSION : **150 000 000 000 FCFA**

PERIODE DE SOUSCRIPTION : **DU 27 SEPTEMBRE AU 12 OCTOBRE 2016**

MINIMUM DE SOUSCRIPTION : **30 OBLIGATIONS**

CONSORTIUM CHEF DE FILE



ENREGISTREMENT AUPRES DE LA COMMISSION DES MARCHES FINANCIERS

La présente opération est enregistrée par la Commission des Marchés Financiers du Cameroun sous le N° OTP-16/005 conformément aux dispositions découlant de la loi n°99/015 du 22 décembre 1999 portant création et organisation d'un marché financier. La présente note d'information est dispensée du visa de la Commission des Marchés Financiers préalable à sa distribution dans le public. L'attribution par la Commission des Marchés Financiers d'un numéro d'enregistrement ne constitue pas une approbation de l'opportunité de l'opération envisagée. Elle n'authentifie pas les informations présentées relativement à la situation économique et financière du Cameroun. L'attribution du numéro d'enregistrement porte seulement sur la cohérence et la pertinence de l'information fournie dans la perspective de la présente émission.

• TABLE DES MATIERES

I	TABLE DES MATIERES	2
II	CONDITIONS DE DIFFUSION DE LA PRESENTE NOTE D'INFORMATION	5
III	ABREVIATIONS	6
IV	LISTES DES TABLEAUX ET DES FIGURES	7
V	SOMMAIRE	8
VI	AVERTISSEMENT ET RESTRICTIONS	9
	A - Avertissement	9
	B - Restrictions	9
VII	PREAMBULE	10
VIII	RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES	11
	A - Attestation du Ministre des Finances	11
	B - Attestation du Consortium Chef de File	12
	C - Attestation de Conformité et de Régularité du Conseil Juridique	13
	D - Responsable de l'Information et de la Communication Financière	14
IX	PRESENTATION DE L'OPERATION	15
	A - Cadre de l'Opération	16
	B - Objet de l'Emprunt et Destination des Fonds Levés	17
	C - Caractéristiques de l'Emprunt	18
	D - Modalités de Remboursement de l'Emprunt	21
	E - Syndicat de Prise Ferme	22
	F - Syndicat de Placement	22
	G - Ordres de Souscription	23
	H - Authentification des Bulletins de Souscription	23
	I - Centralisation	23
	J - Règles d'Allocation des Titres	23
	K - Règlement et Livraison des Titres	24
	L - Déclaration des Résultats de l'Emission	24
	M - Coût de l'Opération	24
	N - Cotation en Bourse	24
	O - Masse des Obligataires	25
	P - Service Financier de l'Emprunt	25
	Q - Faits Exceptionnels et Litiges	25
	R - Facteurs de Risques	25

X	PRESENTATION GENERALE DE L'EMETTEUR	26
	A - Informations Générales sur l'Emetteur	27
	1. Superficie	27
	2. Population	27
	3. Richesses	27
	B - Forme du Gouvernement	28
	1. Forme de l'Etat	28
	2. Le Pouvoir Exécutif	28
	3. Le Pouvoir Législatif	29
	4. Le Pouvoir Judiciaire	29
	5. Présentation de l'Emetteur	29
	C - Principales Organisations	32
	D - Sources d'Information	33
XI	INFORMATIONS ECONOMIQUES	34
	A - Présentation générale	35
	1. Situation Economique générale	35
	2. Politique économique récente	36
	3. Evolution du secteur public et du secteur privé	38
	4. Principaux Chiffres sur trois ans	41
	B - Services	43
	1. Contribution au PIB	43
	2. Secteur des Assurances	43
	3. Secteur du Commerce et de la Distribution	43
	C - Commerce Extérieur	44
	1. Situations et données chiffrées	44
	2. Tableau des exportations par secteur	44
	3. Tableau des importations par secteur	45
	4. Balance des paiements	45
	D - Système Bancaire et Politique Monétaire	46
	1. Banque Centrale	46
	2. Système bancaire : description et fonctionnement	48
	3. Politique Monétaire	50
	4. Taux d'intérêt	50
	5. Critères de convergence	51

E - Marché Financier	52	
1. Historique	52	
2. Organisation	52	
3. Emissions de titres publics	52	
XII	FINANCES PUBLIQUES	56
A - Budget de l'Etat	57	
1. Analyse des recettes	57	
2. Analyse des dépenses	59	
B - Dette Publique	62	
1. Encours de la dette publique	63	
2. Viabilité de la dette	69	
XII	ANNEXES	70
A - Décret présidentiel	71	
B - Arrêté Ministériel	72	

II • CONDITIONS DE DIFFUSION DE LA PRESENTE NOTE D'INFORMATION

Après obtention du numéro d'enregistrement de la Commission des Marchés Financiers et dès sa publication, la présente note d'information sera remise ou adressée sans frais à tout souscripteur, acheteur ou investisseur potentiel sollicité ou à toute personne qui en fait la demande, dans la limite du stock disponible.

La présente note d'information sera également tenue à la disposition du public :

- au Ministère des Finances/Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire, Direction de la Trésorerie, Bâtiment A, Porte 01 ;
- sur le site Internet de la Présidence de la République du Cameroun : www.prc.cm ;
- sur le site Internet du Gouvernement : www.spm.gov.cm ;
- sur le site Internet du Ministère des Finances : www.minfi.gov.cm
- sur le site Internet de la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire : www.dgtcfm.net ;
- sur le site Internet de la Caisse Autonome d'Amortissement : www.caa.cm ;
- sur le site Internet de la Commission des Marchés Financiers : www.cmf.cm ;
- sur le site Internet du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire : www.minepat.gov.cm ;
- sur le site Internet dédié à l'opération : www.ecmr2016.cm
- auprès des Prestataires de Services d'Investissement (PSI) et sur les sites Internet des PSI ci-après membres du Syndicat de Placement :

- Afriland First Bank
- BGFIBank Cameroun
- BICEC
- CBC
- CENAINVEST
- EDC Investment Corporation
- Financia Capital
- Société Générale Cameroun
- UBA Cameroon

III • ABREVIATIONS

BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BIT	Bureau International du Travail
BTA	Bons du Trésor Assimilables
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BC-PME	Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises
BGFI	Banque Gabonaise et Française Internationale
BICEC	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CAGR	Compound Annual Growth Rate
CARFIC	Cameroon Rural Financial Corporation
CBC	Commercial Bank-Cameroun
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CENAINVEST	Central Africa Investment
CMF	Commission des Marchés Financiers
CPIA	Country Policy and Institutions Assessment
DSX	Douala Stock Exchange
DGTCFM	Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire
ECMR	Emprunt du Cameroun
EDC	Ecobank Development Corporation
FBCF	Formation Brute du Capital Fixe
FCFA	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINFI	Ministère des Finances
MINREX	Ministère des Relations Extérieures
OTA	Obligations du Trésor Assimilables
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PIB	Produit Intérieur Brut
PSI	Prestataire de Services d'Investissement
SCB	Société Commerciale de Banque
SG Cameroun	Société Générale Cameroun
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
TIAO	Taux d'Intérêt des Appels d'Offres
UBA	United Bank for Africa

IV • LISTES DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Liste des Tableaux

Tableau 1	: Liste des projets à financer	17
Tableau 2	: Caractéristiques de l'emprunt	18
Tableau 3	: Tableau d'amortissement de l'emprunt	21
Tableau 4	: Membres du syndicat de prise ferme	22
Tableau 5	: Membres du syndicat de placement	22
Tableau 6	: Représentation auprès des organisations internationales	32
Tableau 7	: Principales sources d'information	33
Tableau 8	: Ventilation sectorielle du PIB (2012-2015)	37
Tableau 9	: Indicateurs économiques clés	41
Tableau 10	: Evolution du chiffre d'affaires des assurances en milliards de FCFA	43
Tableau 11	: Balance des paiements globale en milliards de FCFA	45
Tableau 12	: Respect des critères convergence en 2015 : taux de pondération 0%	51
Tableau 13	: Synthèse des titres émis par syndication	53
Tableau 14	: Historique des émissions sur le marché des titres publics à souscription libre de la BEAC entre 2013 et le 30/06/2016	54
Tableau 15	: Ventilation des recettes (en millions de FCFA)	59
Tableau 16	: Structure des dépenses de l'Etat	60
Tableau 17	: Prévisions budgétaires pour l'exercice 2016 en milliards de FCFA	61
Tableau 18	: Encours de la dette extérieure en milliards de FCFA	63
Tableau 19	: Encours de la dette extérieure par créanciers	65
Tableau 20	: Encours de la dette intérieure en milliards de FCFA	67
Tableau 21	: Ratios d'endettement	69

Liste des Figures

Figure 1	: Organigramme de l'Emetteur	29
Figure 2	: Quelques projets structurants	38
Figure 3	: Atouts du Cameroun	40
Figure 4	: Part des recettes pétrolières dans les recettes totales (hors dons) de 2012 à 2016	58
Figure 5	: Répartition de la dette publique extérieure par devise de remboursement au 31 mars 2016	66

V • SOMMAIRE

I	TABLE DES MATIERES	2
II	CONDITIONS DE DIFFUSION DE LA PRESENTE NOTE D'INFORMATION	5
III	ABREVIATIONS	6
IV	LISTES DES TABLEAUX ET DES FIGURES	7
V	SOMMAIRE	8
VI	AVERTISSEMENT ET RESTRICTION	9
VII	PREAMBULE	10
VIII	RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES	11
IX	PRESENTATION DE L'OPERATION	15
X	PRESENTATION GENERALE DE L'EMETTEUR	25
XI	INFORMATIONS ECONOMIQUES	33
XII	FINANCES PUBLIQUES	55
XIII	ANNEXES	69

VI • AVERTISSEMENT ET RESTRICTIONS

A

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en instruments financiers comporte des risques, et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'Emetteur.

La Commission des Marchés Financiers (CMF) ne se prononce pas sur l'opportunité des opérations d'appel public à l'épargne, ni sur la qualité du placement objet de la présente Note d'Information, ni de la réussite de l'opération envisagée. L'enregistrement de la Commission porte seulement sur la qualité de l'information fournie et sa conformité à la législation et la réglementation en vigueur.

B

RESTRICTIONS

La présente Note d'Information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription (ou l'achat) des titres objet de la présente note.

Les personnes en possession de la présente Note d'Information sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière d'appel public à l'épargne.

Chaque établissement membre du syndicat de placement n'offrira les titres, objet de la présente Note d'Information, à la vente qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tous les pays où il fera une telle offre.

Ni la Commission des Marchés Financiers, ni l'Emetteur, ni le Consortium Chef de File n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par l'un ou des membres du Syndicat de Placement.

VII • PREAMBULE

Conformément aux dispositions des articles 86 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA sur le droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêts Economiques, des articles 12 et 13 de la loi n°99/015 du 22 décembre 1999 portant création et organisation d'un marché financier au Cameroun, de l'article 31 du Règlement Général de la Commission des Marchés Financiers et de l'annexe IV de l'Instruction n°002/CMF/04, la présente Note d'Information porte sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière, son activité et l'évolution de celle-ci, ainsi que sur les caractéristiques de l'opération envisagée.

La présente note a été préparée par le Consortium chef de file conformément aux modalités fixées par l'Instruction N°002/CMF/04 du 07 juin 2004, prise en application des dispositions des lois et règlements précités.

Le contenu de cette note a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, auprès du Ministère des Finances.

Conformément aux textes en vigueur, la présente note d'information doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne physique ou morale dont la souscription (ou l'achat) est sollicitée ou qui en fait la demande, dans la limite du stock disponible ;
- Tenue à la disposition du public au siège de l'Emetteur et dans les établissements membres du syndicat de placement, chargés de recueillir les souscriptions (ou les achats).

VIII • RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES

A

ATTESTATION DU MINISTRE DES FINANCES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail-Patrie

MINISTRE DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRESOR, DE LA
COOPERATION FINANCIERE ET MONETAIRE

DIRECTION DE LA TRESORERIE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

GENERAL SECRETARIAT

DIRECTORATE GENERAL OF THE TREASURY,
FINANCIAL AND MONETARY COOPERATION

LIQUIDITY MANAGEMENT DEPARTMENT

Yaoundé, le 18 JUL 2016

ATTESTATION DE CONFORMITE

Nous soussignés, ALAMINE OUSMANE MEY, Ministre des Finances de la République du Cameroun, agissant au nom de l'Etat Camerounais, attestons à notre connaissance que les données de la présente note d'information dont nous assumons la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'Etat du Cameroun ainsi que sur les droits rattachés aux titres offerts.

Elles ne comprennent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.





B

ATTESTATION DU CONSORTIUM CHEF DE FILE



ATTESTATION DU CONSORTIUM CHEF DE FILE

**NATURE DE L'OPERATION : EMPRUNT OBLIGATAIRE 2016 DE L'ETAT DU CAMEROUN
PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**



La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Afriland First Bank

Représentée par : **Alphonse NAFACK**, Administrateur Directeur Général
1062, Place de l'Indépendance,
BP 11834 Yaoundé - Cameroun
tél/Fax +237 222 233 088/222 221 785/222 235 362
www.afrilandfirstbank.com

EDC Investment Corporation

Représentée par : **Adonis SEKA**, Administrateur Directeur Général
Rue Prince de Galles, Akwa
Immeuble ACTIVA, 2e étage
BP 15385 Douala - Cameroun
Tél/Fax +237 233 431 371 /233 431 377
www.ecobank.com/ecobank/investmentcorporation.aspx

Société Générale Cameroun

Représentée par : **Alexandre Louis Clément BEZIAUD**, Administrateur Directeur Général
78, Rue Joss à Bonanjo
BP 4042, Douala - Cameroun
Tél/Fax +237 233 427 010/233 601 601/233 421 374
www.societegenerale.cm






Fait à Douala, le 03 août 2016




SCPA BOUM-BISSAI & NEMBA
-BBN Société d'Avocats-

ATTESTATION DU CONSEIL JURIDIQUE

NATURE DE L'OPERATION :
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2016 DE L'ETAT DU CAMEROUN PAR
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

La présente opération est conforme aux autorisations requises en la matière.

Les informations contenues dans la présente note d'information sont conformes aux textes applicables en la matière.

Simon-Pierre NEMBA
Avocat au Barreau du Cameroun
Associé

BBN - CABINET D'AVOCATS
521 (1.231), rue AFCODI, Bonapriso
[Derrière la station MRS (rue Njo-Njo)]
B.P. 15586 - Douala - Cameroun
@: accueil@bbnk-law.com
: nemba@bbnk-law.com
Tél.: (+237) 233 429 458

Douala, le 1^{er} septembre 2016



Simon-Pierre NEMBA
Avocat au Barreau du Cameroun



D

RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

ETAT DU CAMEROUN,
REPRESENTE PAR LE MINISTRE DES FINANCES

Monsieur ALAMINE OUSMANE MEY,
MINISTRE dûment habilité



EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
ECMR 5,5% NET 2016-2021

IX • PRESENTATION DE L'OPERATION

A

CADRE DE L'OPERATION

Conformément aux orientations de son Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), l'Etat du Cameroun s'est lancé depuis quelques années dans un vaste programme d'investissement à travers des projets porteurs de croissance et d'emploi dans les domaines des infrastructures portuaires, routières et énergétiques entre autres. Cet engagement a ainsi permis le lancement de grands travaux dans différentes régions du Cameroun, notamment :

- le barrage de Lom Pangar ;
- l'autoroute Douala-Yaoundé ;
- l'extension de la centrale à gaz de Kribi ;
- la construction d'une ligne de transport d'électricité de 225 KV entre Memvé'élé et Yaoundé ;
- le barrage hydroélectrique de Mekin ;
- le complexe industrialo-portuaire de Kribi ;
- etc.

Pour poursuivre les différents chantiers engagés et financer les nouveaux projets inscrits au budget 2016, l'Etat a prévu dans la loi de finances un endettement global de près de 1 105 milliards de FCFA afin de combler le déficit de financement dudit exercice.

Le budget total de l'Etat du Cameroun tel qu'inscrit dans la Loi de Finances de l'exercice 2016 s'élève à 4 234,7 milliards de FCFA soit une augmentation de 13,2% par rapport à 2015. La répartition des ressources mobilisées pour financer ces dépenses se décline comme suit:

- recettes fiscales : 2 316,7 milliards de FCFA (+10,5% par rapport à 2015) ;
- recettes non fiscales : 670 milliards de FCFA (-27,65% par rapport à 2015) ;
- financement : 1 248 milliards de FCFA (+72,37% par rapport à 2015), répartis comme suit :
 - 300 milliards de FCFA par émissions locales des bons et obligations du Trésor (+87,5 % par rapport à 2015) ;
 - 505 milliards de FCFA auprès des partenaires extérieurs (+46 % par rapport à 2015) ;
 - 143 milliards de FCFA de dons (+146 % par rapport à 2015).

Le décret N°2016/113 du 01 Mars 2016 habilite le Ministre des Finances à recourir à des émissions de titres publics d'un montant maximum de 300 milliards de FCFA pour le financement des projets de développement inscrits dans la loi de finances au titre de l'exercice 2016. C'est dans ce cadre que, l'Etat du Cameroun, représenté par le Ministre des Finances souhaite mobiliser par appel public à l'épargne, cent cinquante milliards (150 000 000 000) de FCFA sur le marché financier.

B
OBJET DE L'EMPRUNT ET DESTINATION DES FONDS LEVES

L'ensemble des fonds collectés servira au financement des projets inscrits dans la loi de finances 2016.

Tableau 1 : Liste des projets à financer

Projets	Régions	Montants en FCFA	Maturité
Projet d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé et de ses environs à partir du fleuve Sanaga	Centre	61 500 000 000	En cours d'exécution
Electrification de 166 localités par photovoltaïque	10 Régions	8 000 000 000	En cours d'exécution
Projet de construction du barrage hydroélectrique de Lom Pangar	Est	7 100 000 000	En cours d'exécution
Projet de construction du barrage hydroélectrique de Memve'e/ele	Sud	5 000 000 000	En cours d'exécution
SONATREL	10 Régions	5 000 000 000	En cours d'exécution
Total MINEE		86 600 000 000	
Autoroute Yaoundé-Nsimalen	Centre	9 100 000 000	En cours d'exécution
Total MINHDU		9 100 000 000	
Bitumage de la route Fouban-Manki-Pont de la MAPE et construction du pont sur la MAPE (RN6): lot 2 (FCP)	Ouest	5 300 000 000	En cours d'exécution
Bitumage de la route Mengong-Sangmelima (73 km)	Sud	5 000 000 000	En cours d'exécution
Travaux de bitumage du corridor Bamenda-Ekok-Batchuo-Akagbe	Nord-Ouest/Sud-Ouest	4 000 000 000	En cours d'exécution
Construction des routes de désenclavement des bassins de production de l'Ouest	Ouest	8 000 000 000	En cours d'exécution
Travaux de construction de l'autoroute Douala-Yaoundé	Centre/Littoral	5 000 000 000	En cours d'exécution
Total MINTP		27 300 000 000	
Financement des programmes de relance de la SEMRY	Extrême Nord	3 500 000 000	En cours d'exécution
Financement des programmes de relance de la SODECOTON	Nord	7 500 000 000	En cours d'exécution
Construction du port en eau profonde de Kribi	Sud	16 000 000 000	En cours d'exécution
Total Intervention de l'Etat		27 000 000 000	
Total Général		150 000 000 000	

C

CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT

Tableau 2 : Caractéristiques de l'emprunt

Emetteur	Etat du Cameroun
Dénomination	ECMR 5,50% NET 2016 – 2021.
Nature de l'opération	Emprunt obligataire par appel public à l'épargne.
Objet de l'opération	Financement des projets de développement inscrits au budget 2016 de l'Etat.
Montant de l'émission	150 000 000 000 FCFA.
Valeur nominale	10 000 FCFA.
Minimum de souscription	30 titres obligataires.
Taux	5,5% net.
Prix d'émission	Au pair, soit 10 000 FCFA par obligation.
Nombre de titres	15 000 000 obligations.
Forme des titres	Les titres seront dématérialisés, inscrits en compte auprès du Dépositaire Central (CAA) et tenus dans les livres des PSI teneurs de comptes.
Durée de l'emprunt	Cinq (05) ans.
Période de souscription indicative*	La période de souscription est prévue du 27 septembre au 12 octobre 2016. Toutefois, cette période de souscription peut être prorogée ou réduite après avis de la Commission des Marchés Financiers (CMF).
Date de jouissance	La date de jouissance des titres retenue est fixée 24 heures après la clôture de l'opération.
Période de différé	Un (1) an.
Fiscalité	Les intérêts afférents aux présentes obligations sont exonérés de tout impôt et taxe au Cameroun. Les souscripteurs étrangers devront soumettre les revenus de l'emprunt obligataire à la législation fiscale en vigueur dans leur pays de résidence. Les titres devant être cotés à Douala Stock Exchange, tous les revenus générés par les titres après négociation sur le marché secondaire sont exonérés de l'impôt sur les sociétés, de l'IRCM et tout prélèvement de même nature conformément à l'article 111 du code général des impôts.
Paiement des intérêts	Les intérêts seront payables annuellement à partir de la première date d'anniversaire de la date de jouissance des titres.
Remboursement du capital	Le remboursement du capital sera linéaire après un (1) an de différé ; soit le paiement du quart (1/4) du capital chaque année pendant quatre ans.

*cette période pourra être raccourcie ou rallongée après approbation de la CMF

Tableau 2 : Caractéristiques de l'emprunt (suite)

Clause de rachat	L'Etat du Cameroun se réserve le droit de racheter ses titres à compter de la fin de la troisième année sur le marché secondaire. Ces rachats seront sans conséquence pour un investisseur qui désirerait conserver ses titres jusqu'à échéance et n'auront aucune incidence sur le calendrier d'amortissement initial. Les obligations ainsi rachetées seront annulées.
Règlement	Le paiement sera assuré par le Dépositaire Central/Banque de Règlement au profit des PSI teneurs de comptes agréés par la CMF. Lesdits PSI assureront le règlement aux souscripteurs.
Mécanisme de sûreté	Un compte séquestre destiné exclusivement au remboursement de l'emprunt sera ouvert dans les livres de la BEAC avant le démarrage des souscriptions. Ce compte sera approvisionné tous les mois à hauteur du 1/12e de l'annuité correspondant au principal et intérêts dus à la fin de chaque année conformément au tableau d'amortissement de l'emprunt, par le débit du compte unique du Trésor, conformément à une instruction irrévocable et prioritaire donnée par l'Etat du Cameroun à la Banque Centrale.
Mécanisme de paiement	Remboursement par annuités constantes avec 1 année de différé sur le principal; Paiement annuel des intérêts.
Liquidité	La liquidité des titres issus de la présente émission se fera à travers leur inscription en bourse. Une demande d'admission à la cote sera introduite auprès de DSX par le Consortium afin d'assurer la liquidité des obligations émises.
Assimilation	Les titres issus de la présente émission ne sont pas assimilables.
Éligibilité au refinancement	Les titres émis sont admis au refinancement auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Centrale selon les modalités prévues par le Comité de politique monétaire de la BEAC.
Méthodes de placement	Le présent emprunt fait l'objet d'une prise ferme partielle de FCFA 112 milliards mobilisée par un syndicat de prise ferme constitué dans le cadre de la présente opération. Un syndicat de placement est par ailleurs constitué et comprend outre les membres du syndicat de prise ferme, tout PSI dûment agréé par la CMF qui a souhaité y adhérer.
Masse des obligataires	Les porteurs d'obligations de la présente émission seront groupés en une Masse jouissant de la personnalité juridique. Les représentants de la Masse des obligataires seront désignés après le closing de l'opération et au plus tard trente (30) jours avant le premier amortissement de l'emprunt.



Chef de file

Le Consortium constitué des Prestataires de Services d'Investissement AFRILAND FIRST BANK (FIRST BANK), EDC INVESTMENT CORPORATION (EDC) et SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SG CAMEROUN) dûment mandaté comme Chef de file de l'opération par l'émetteur.



AFRILAND FIRST BANK
1062 place de l'indépendance
BP 11834 Yaoundé – Cameroun
Téléphone : +237 222 233 068
Télécopie : +237 222 221 785



EDC INVESTMENT CORPORATION
Rue Prince de Galles, Akwa
Immeuble ACTIVA, 2e étage
BP 15385 Douala – Cameroun
Téléphone : +237 233 431 371
Télécopie : +237 233 431 377



SOCIETE GENERALE CAMEROUN
78, Rue Joss à Bonanjo
BP 4042 Douala –Cameroun
Téléphone : +237 233 427 010
Télécopie : +237 233 501 601

D

MODALITES DE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Le paiement annuel des intérêts et du capital se fera suivant le tableau d'amortissement ci-dessous.

Tableau 3 : Tableau d'amortissement de l'emprunt

Echéances	Capital en début de période	Principal	Intérêts	Annuités	Capital en fin de période
2017	150 000 000 000	-	8 250 000 000	8 250 000 000	150 000 000 000
2018	150 000 000 000	37 500 000 000	8 250 000 000	45 750 000 000	112 500 000 000
2019	112 500 000 000	37 500 000 000	6 187 500 000	43 687 500 000	75 000 000 000
2020	75 000 000 000	37 500 000 000	4 125 000 000	41 625 000 000	37 500 000 000
2021	37 500 000 000	37 500 000 000	2 062 500 000	39 562 500 000	-
TOTAL	-	150 000 000 000	28 875 000 000	178 875 000 000	-

L'emprunt sera remboursé par le débit du compte séquestre de l'Etat du Cameroun, ouvert dans les livres de la BEAC et rappelé dans les sûretés. Ce compte sera provisionné à hauteur de l'annuité correspondant au principal et aux intérêts conformément au tableau d'amortissement de l'emprunt ci-dessus.

Le Ministère des Finances s'engage à assurer la provision nécessaire pour couvrir chaque annuité avant chaque échéance.

A l'approche de chaque échéance le paiement des coupons et le remboursement du capital seront effectués selon le mécanisme de règlement mis en place par le Dépositaire Central et la Banque de Règlement.

Ce mécanisme prévoit que :

1. Au plus tard dix (10) jours ouvrables avant chaque date d'échéance, le Dépositaire Central communique à la Banque de Règlement, à la Direction Nationale de la BEAC et à la Direction Générale du Trésor de la Coopération Financière et Monétaire les copies des bordereaux d'échéance conformes au calendrier d'amortissement précisant les montants en capital et intérêts à régler ;
2. A la réception de cette information, la Banque de Règlement appelle les fonds auprès de l'organisme assurant le service financier de l'Emetteur (Caisse Autonome d'Amortissement - CAA) en lui rappelant le montant à recevoir au titre des paiements des intérêts et le remboursement du capital venant à échéance ;
3. A la réception des fonds, la Banque de Règlement en informe le Dépositaire Central. Ces fonds sont mis à sa disposition deux (02) jours ouvrés avant le délai de paiement ;

E

SYNDICAT DE PRISE FERME

En sus de la prise ferme de FCFA 82 milliards souscrit par le Consortium, le syndicat de prise ferme constitué des PSI listés dans le tableau ci-après, a déjà remis au Consortium des lettres de prises fermes irrévocables pour un volume supplémentaire de 30 milliards de FCFA, soit au total une prise ferme de FCFA 112 milliards correspondant à 11 200 000 titres. Le détail de l'ensemble des prises fermes se présente comme suit :

Tableau 4 : Membres du syndicat de prise ferme

Syndicat de prise ferme	Nombre d'obligations prises fermes	Montant des engagements (FCFA)
Afriland First Bank	3 000 000	30 000 000 000
EDC Investment Corporation	2 200 000	22 000 000 000
Société Générale Cameroun	3 000 000	30 000 000 000
Commercial Bank-Cameroun	1 000 000	10 000 000 000
United Bank for Africa Cameroun	1 000 000	10 000 000 000
Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit	500 000	5 000 000 000
BGFIBank Cameroun	500 000	5 000 000 000
Montant Total de la Prise Ferme	11 200 000	112 000 000 000

Les preneurs fermes s'engagent à virer dès le début des souscriptions dans le compte de centralisation de l'emprunt ouvert dans les livres de Société Générale Cameroun au nom de l'Emetteur le montant de leurs souscriptions conformément à la convention de syndicat de prise ferme. Société Générale Cameroun s'engage à virer à l'Emetteur le montant total de la prise ferme collectée 72 heures après le début des souscriptions.

F

SYNDICAT DE PLACEMENT

Les souscriptions seront reçues aux guichets des PSI membres du syndicat de placement suivants :

Tableau 5 : Membres du syndicat de placement

Etablissements placeurs	Adresses Téléphoniques
AFRILAND FIRST BANK	+237 222 233 068
EDC INVESTMENT CORPORATION	+237 233 431 371
SOCIETE GENERALE CAMEROUN	+237 233 427 010
FINANCIA CAPITAL	+237 233 420 413
CENAINVEST S.A	+237 222 208 278
BICEC	+237 233 436 000
BGFIBANK CAMEROUN	+237 233 426 464
UBA CAMEROON	+237 233 433 683
CBC	+237 233 420 202

G

ORDRES DE SOUSCRIPTION

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin de souscription prévu à cet effet, à retirer aux guichets des PSI membres du syndicat de Placement. La signature de ce bulletin entraîne, à compter de la date de début des souscriptions, l'assurance que la provision correspondante est constituée auprès du PSI placeur.

H

AUTHENTIFICATION DES BULLETINS DE SOUSCRIPTION

Chaque membre du Syndicat de Placement est responsable de l'appréciation des conditions et garanties financières des investisseurs qu'il fait souscrire. Tout bulletin de souscription devra être dûment rempli et signé par le souscripteur.

Tout bulletin ne respectant pas les conditions générales de souscription sera frappé de nullité.

I

CENTRALISATION

EDC Investment Corporation assurera pour le compte du Consortium Chef de File, la centralisation des bulletins de souscriptions.

J

REGLES D'ALLOCATION DES TITRES

Si à la date de clôture des souscriptions, la somme totale des fonds recueillis y compris les prises fermes est inférieure à 150 milliards de FCFA, l'Etat du Cameroun pourrait prolonger la période de souscription après information de la CMF.

Dans le cas où la somme totale des souscriptions recueillies par le Syndicat de Placement à la date de clôture de l'opération serait supérieure à 150 milliards de FCFA, l'Etat du Cameroun se laisse le choix de :

- demander l'autorisation à la CMF en vue d'une sur-allocation ;
- procéder avec le Chef de file à une réduction des souscriptions en retenant en priorité les souscriptions des personnes physiques et des personnes morales non bancaires. Sur la part des titres restants, les souscriptions des personnes morales bancaires seront réduites au prorata des montants demandés.

K

REGLEMENT-LIVRAISON DES TITRES

Le règlement des souscriptions se traduira par la livraison des titres sous forme d'inscription en compte et d'attribution aux souscripteurs d'un numéro de compte-titre. Les souscripteurs pourront réclamer des attestations de solde de leur compte titre. Le règlement livraison intervient à la clôture de l'opération et correspond à la date de jouissance.

L

DECLARATION DES RESULTATS DE L'EMISSION

Le dépouillement des souscriptions et l'allocation des titres sont constatés par un procès-verbal dûment signé par les membres du syndicat de placement et visé par la CMF. Le procès verbal visé par la CMF est publié sous forme de communiqué destiné au public dans un journal d'annonce légale.

M

COUT DE L'OPERATION

L'Emetteur s'acquittera d'un coupon au taux annuel de 5,5%, il paiera en outre des commissions flat de chef de file, de prise ferme et de placement aux taux respectifs de 0,55%, 0,95% et 0,85% hors taxes calculées respectivement sur les sommes effectivement levées du public, les montants pris ferme et/ou les montants placés dans le public.

L'Emetteur prendra par ailleurs en charge, sur la base de justificatifs, des dépenses de communication et de conseil juridique liées à l'opération dans une limite budgétaire ne pouvant excéder deux cent quinze millions de FCFA.

N

COTATION EN BOURSE

Une demande d'admission à la cote sera introduite auprès de DSX et de la CAA par le Consortium après enregistrement de l'Opération par la CMF. Cette inscription permettra d'assurer la liquidité des obligations.

O

MASSE DES OBLIGATAIRES

Les porteurs d'obligations de la présente émission seront groupés en une Masse jouissant de la personnalité juridique. Les représentants de la Masse des obligataires seront désignés après le closing de l'opération et au plus tard trente (30) jours avant le premier amortissement de l'emprunt.

P

SERVICE FINANCIER DE L'EMPRUNT

Le paiement des intérêts et le remboursement des obligations à chaque date d'échéance seront assurés par le Ministère des Finances par virement du compte séquestre ouvert à la BEAC au profit de la Banque de Règlement qui se chargera de régler les souscripteurs via leurs différents PSI teneurs de comptes.

Q

FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

La présente émission est régie par la loi camerounaise et la réglementation de la CMF. Tout litige relatif à son interprétation ou son exécution sera soumis, à défaut d'un règlement à l'amiable à la CMF et le cas échéant, aux tribunaux du Cameroun, seuls compétents.

R

FACTEURS DE RISQUES

L'Etat du Cameroun est noté contractuellement deux fois par an par les Agences de notation internationales FITCH et Standard & Poor's. Les dernières notations de ces Agences positionnent la signature souveraine du Cameroun en risque B STABLE sur les engagements à moyen et à long terme.

L'Agence de notation internationale américaine MOODY's Investors Services a rendu public le 5 août 2016 sur son Site et ce, pour la première fois et de façon totalement indépendante (sans engagement des autorités camerounaises), un rating souverain du Cameroun avec une notation B2, pour les obligations en monnaie locale et en devises étrangères du Cameroun. Il s'agit de la première notation souveraine du Cameroun par Moody's. La note B2 est meilleure que celle que FITCH et Standard & Poor's attribuent depuis des années au pays. Elle indique des perspectives de stabilité et de rentabilité malgré le fait qu'elle corresponde à la catégorie des obligations dites « hautement spéculatives ». MOODY's a ainsi rehaussé la notation souveraine du Cameroun en prenant en considération la résilience face à la chute des prix du pétrole et les perspectives de développement du pays, en l'occurrence la conduite des grands projets en cours.



EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
ECMR 5,5% NET 2016-2021

X • PRESENTATION GENERALE DE L'EMETTEUR

1. Superficie

La République du Cameroun s'étend sur une superficie de 475 442 km² au sein du Golfe de Guinée sur la façade occidentale de l'Afrique. Le pays est limitrophe au Nigéria à l'Ouest, au Tchad au Nord, à la République Centrafricaine à l'Est, au Gabon, à la Guinée Equatoriale et à la République du Congo au Sud.

Le pays dispose de 590 km de côtes tout le long de l'océan Atlantique dont Kribi et Limbé sont les principales stations balnéaires. Le Cameroun se situe entre la bordure méridionale du Sahara et la limite septentrionale de la forêt équatoriale du bassin du Congo au sud. L'ouest du pays est dominé par les Hauts-Plateaux, et comprend le massif le plus haut de toute l'Afrique Centrale: le mont Cameroun, qui culmine à 4 070 mètres (9ème sommet du continent africain). L'Est du pays est recouvert dans sa très grande majorité d'une forêt équatoriale encore bien conservée.



2. Population

La population du Cameroun est estimée en 2015 à 22 millions d'habitants. Selon les résultats du dernier recensement, le Cameroun compte toujours un peu plus de femmes (50,6 %) que d'hommes (49,4 %). La moitié de la population a moins de 17,7 ans et le poids démographique des moins de 15 ans se situe à 43,6 %. Les personnes âgées de plus de 60 ans ne représentent que 5,5 % de la population totale.

Malgré une démographie urbaine en constante croissance, notable dans les villes de Yaoundé et Douala, une majorité (de 55 % à 65 % selon les estimations) de la population demeure en zone rurale.

Les régions les plus densément peuplées (plus de 100 habitants par km²) sont les régions de l'Ouest, du Littoral, de l'Extrême-Nord et du Nord-Ouest. Par contre, les régions de l'Adamoua, de l'Est et du Sud sont très faiblement peuplées (moins de 15 habitants par km²).

3. Richesses

Le Cameroun dispose de nombreuses richesses naturelles et exploite principalement le pétrole, le bois, le cacao, le café, la banane, le coton, l'hévéa, le palmier à huile, la bauxite, le cobalt, le nickel et les ressources halieutiques. L'exploitation des ressources minérales est en croissance avec la mise en place de nombreux projets y afférents.

1. Forme de l'Etat

Le Cameroun est une République à régime présidentiel. L'Etat est unitaire et décentralisé.

2. Le Pouvoir exécutif

a. La Présidence de la République

Le Président de la République est élu au suffrage universel direct et secret, à la majorité des suffrages exprimés pour un mandat de sept (07) ans renouvelable. Il définit la politique de la Nation. La dernière élection présidentielle s'est tenue le 09 octobre 2011 et la prochaine aura lieu en 2018.

b. Le Gouvernement

Le Premier Ministre est le Chef du Gouvernement dont il dirige l'action. Il est chargé de l'exécution des lois. Il exerce le pouvoir réglementaire, nomme aux emplois civils sous réserve des prérogatives reconnues au Président de la République dans ses domaines, suivant l'article 12 de la Constitution.

Le Gouvernement met en œuvre la politique de la Nation telle que définie par le Président de la République et en est responsable devant l'Assemblée Nationale.

3. Le Pouvoir Législatif

Le Parlement est constitué de deux chambres qui légifèrent et contrôlent l'action du Gouvernement : le Sénat et l'Assemblée Nationale.

Les deux chambres parlementaires se réunissent aux mêmes dates trois fois par an en sessions ordinaires.

Un scrutin s'est tenue pour l'élection des sénateurs par les conseillers municipaux le 14 avril 2013 et un double scrutin municipal et législatif le 30 septembre 2013.

a. Le Sénat

Le Sénat représente les collectivités territoriales décentralisées. Chaque région est représentée au Sénat par dix (10) sénateurs dont sept (7) sont élus au suffrage universel indirect sur la base régionale et trois (3) nommés par le Président de la République. Le mandat des sénateurs a une durée de cinq (5) ans.

b. L'Assemblée Nationale

L'Assemblée Nationale est composée de cent quatre-vingt (180) députés élus au suffrage universel direct et secret pour un mandat de cinq (5) ans.

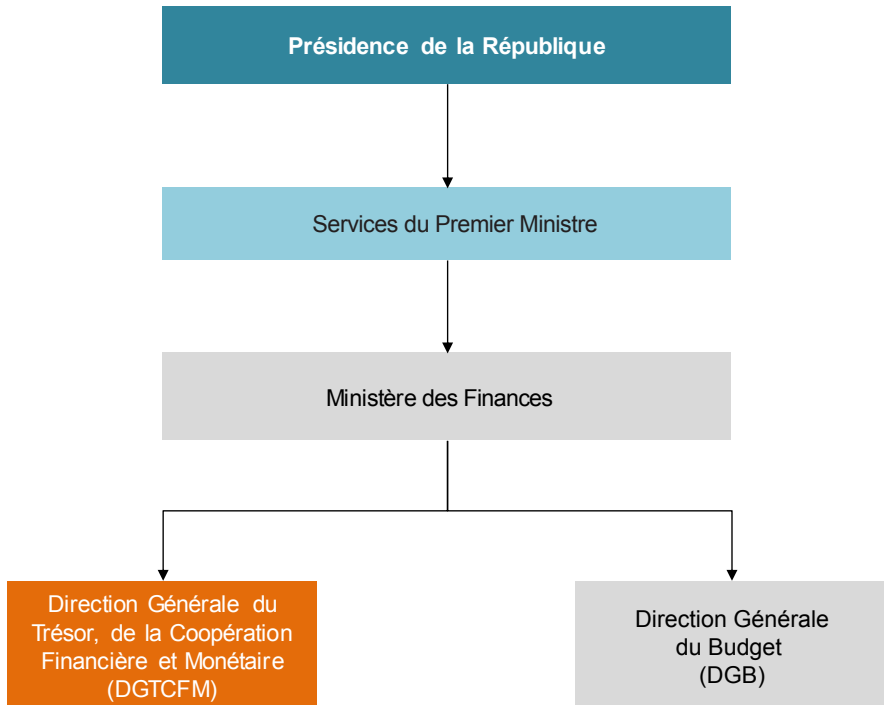
4. Le Pouvoir Judiciaire

Le pouvoir judiciaire est indépendant. Il est exercé par la Cour Suprême, les cours d'appel et les tribunaux.

5. Présentation de l'Emetteur

L'Emetteur est l'Etat du Cameroun représenté par le Ministre des Finances. La Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire (DGTCFM) et la Direction Générale du Budget (DGB) sont les entités administratives chargées de conduire l'émission de cet emprunt obligataire et de suivre son service financier pour le compte de l'Etat.

Figure 1 : Organigramme de l'Emetteur



Les missions et l'organisation de la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire sont précisées par le décret n° 2013/066 du 28 Février 2013 portant organisation du Ministère des Finances.

a. Missions

Placée sous l'autorité d'un Directeur Général, la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire est chargée :

- du recouvrement et de la centralisation des recettes publiques, sous réserve des dispositions des textes particuliers ;
- de l'élaboration des règles de comptabilisation des recettes et dépenses publiques ;
- du contrôle du respect des normes et des procédures comptables ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de gestion de la trésorerie ;
- de la mise en œuvre du Plan Comptable Général de l'Etat ;
- de l'élaboration du tableau de bord des finances publiques, du tableau des opérations financières de l'Etat et des indicateurs de suivi des états de synthèse ;
- de la production du Compte Général de l'Etat ;
- du suivi des transferts des fonds des migrants ;
- de la tenue de la comptabilité générale et auxiliaire de l'Etat et des comptabilités particulières des tiers et autres correspondants du Trésor ;
- de la supervision de la production des comptes de gestion par les comptables publics ;
- de la mise en état d'examen des comptes de gestion de l'Etat, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Etablissements Publics Administratifs ;
- des relations avec la Chambre des Comptes de la Cour Suprême, en ce qui concerne les comptes de gestion des comptables principaux ;
- de la supervision, de la coordination et du contrôle des activités des postes comptables du Trésor et des Administrations Financières, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Etablissements Publics Administratifs ;
- du règlement des dépenses de l'Etat, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Etablissements Publics Administratifs ;
- du suivi de la gestion des dépôts autorisés par les lois et règlements, en liaison avec les structures concernées ;
- du suivi comptable de la dette intérieure et extérieure, en liaison avec les administrations concernées ;
- de la centralisation des données chiffrées relatives aux opérations budgétaires des comptes spéciaux ;
- de la réalisation des études monétaires ;
- de la politique d'émission et de gestion des titres publics à souscription libre, en liaison avec les administrations concernées ;
- de l'élaboration des projets de textes législatifs et réglementaires relatifs aux marchés financiers ;
- de la réglementation et du suivi du marché de la titrisation ;
- de l'organisation et du suivi des marchés financiers et monétaires ;
- du suivi de la politique monétaire, en liaison avec l'Institut d'émission ;
- de la coopération financière et monétaire internationale, avec le Fonds Monétaire International, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, la Zone Franc et les autres espaces et zones monétaires ;

- de la participation à l'élaboration de la réglementation des changes et de sa mise en œuvre;
- de la régulation des systèmes financiers décentralisés et des marchés financiers, en liaison avec la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale et la Commission des Marchés Financiers ;
- du suivi des activités des établissements de crédit et de microfinance ;
- de l'élaboration de la réglementation bancaire et financière, de sa mise en œuvre et du contrôle des établissements de crédit, en liaison avec la Banque des Etats de l'Afrique Centrale et la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ;
- du contrôle des finances extérieures et du respect de la réglementation des changes ;
- de la liaison avec les associations professionnelles des établissements de crédit et du marché des assurances ;
- de l'élaboration, du suivi et du contrôle de la réglementation applicable aux assurances ;
- des relations avec les organismes internationaux d'assurance ;
- de la protection de l'épargne détenue par les compagnies d'assurance ;
- de la contribution à l'élaboration de la politique de financement de l'économie ;
- de la lutte contre la criminalité économique et le blanchiment d'argent.

b. Organisation

La Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire comprend des services centraux, déconcentrés et extérieurs.

Les services centraux comprennent :

- le Service d'Ordre ;
- l'Inspection des Services du Trésor ;
- la Cellule de la Législation et de la Codification ;
- la Division de l'Informatique ;
- la Division de la Microfinance ;
- la Direction des Assurances ;
- la Direction de la Comptabilité Publique ;
- la Direction de la Trésorerie ;
- la Direction de la Coopération Monétaire et Financière ;
- la Direction des Affaires Générales.

Les Services déconcentrés de la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire comprennent :

- la Paierie Générale du Trésor ;
- les Paieries Spécialisées ;
- les Trésoreries Générales ;
- les Services Régionaux des Affaires Monétaires et des Assurances ;
- les Recettes des Finances ;
- les Perceptions ;
- les Agences Comptables.

Les services extérieurs de la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire sont constitués de Paieries auprès des Missions Diplomatiques ou Consulaires.

C

PRINCIPALES ORGANISATIONS

Le Cameroun est membre de plusieurs organisations et institutions internationales

Tableau 6 : Représentation auprès des organisations internationales

Organisations internationales		
Politique	Organisation des Nations Unies	ONU
	Cour Pénale Internationale	CPI
	Organisation Internationale du Travail	OIT
	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	FAO
	Organisation Mondiale pour la Santé	OMS
	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture	UNESCO
	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle	OMPI
	Organisation Internationale de la Francophonie	OIF
	Organisation de la Conférence Islamique	OCI
Economique	Common Wealth of Nations	
	Organisation Mondiale du Commerce	OMC
	Banque Mondiale	BM
	Organisation Internationale des Bois Tropicaux	OIBT
	Fonds Monétaire International	FMI
Organisations Régionales		
Politique	Union Africaine	UA
	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle	OAPI
	Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale	CEMAC
	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale	CEEAC
Economique	Commission Bancaire d'Afrique Centrale	COBAC
	Banque des Etats de l'Afrique Centrale	BEAC
	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale	BDEAC
	Banque Africaine de Développement	BAD
	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires	OHADA
Militaire	Mécanisme d'Alerte Rapide d'Afrique Centrale	MARAC
	Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale	COPAX

D

SOURCES D'INFORMATION

Tableau 7 : Principales sources d'information

Sources d'information	
Présidence de la République du Cameroun	www.prc.cm
Services du Premier Ministre	www.spm.gov.cm
Ministère des Finances	www.minfi.gov.cm
Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire	www.dgtcfm.cm
Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)	www.caa.cm
Les atouts économiques 2015	www.atoutseconomiques.com
Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire	www.minepat.gov.cm
Ministère des Relations Extérieures	www.diplocam.cm
Banque Mondiale	www.banquemondiale.org
Fonds Monétaire International	www.imf.org
Loi de Finances 2016 de la République du Cameroun	
Note de conjoncture de la dette publique du Cameroun n° 16 du mois de mai 2016	Caisse Autonome d'Amortissement



EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ECMR 5,5% NET 2016-2021

XI • INFORMATIONS ECONOMIQUES

1. Situation économique générale

Après la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, le Fonds Monétaire International (FMI) a, en juillet 2016, révisé à la baisse les estimations de croissance en 2016 et en 2017. Cette détérioration est liée aux conséquences macroéconomiques attendues d'une profonde incertitude, y compris sur le plan politique du BREXIT. Cette incertitude devrait porter atteinte à la confiance et à l'investissement, y compris par ses retombées, sur la situation financière et, de manière plus générale, sur le climat des marchés.

D'après les projections du FMI, la croissance économique mondiale devrait se situer à 3,1% en 2016 et 3,4% en 2017. L'activité globale aux Etats Unis resterait résiliente avec un taux de croissance stable à 2,2% en 2016 et 2,5% en 2017, en raison de l'appréciation du dollar pesant sur les activités manufacturières et la baisse des prix du pétrole réduisant l'investissement dans les structures et le matériel miniers.

Dans la Zone Euro, l'activité économique devrait s'améliorer à 1,6% en 2016 et à 1,4% en 2017 due principalement au dynamisme de la demande intérieure.

En Asie, la croissance économique japonnaise devrait passer de 0,5% en 2015 à 0,3% en 2016 et à 0,1% en 2017 en liaison avec la forte baisse de la consommation privée. La croissance en Chine devrait ralentir à 6,6% en 2016 et 6,2% en 2017, du fait de l'affaiblissement de l'investissement accompagnant le rééquilibrage de l'économie.

En Afrique subsaharienne, la croissance devrait s'accélérer progressivement, mais en raison de la baisse des cours des produits de base et de la hausse des coûts de l'emprunt pesant sur les grandes économies (à l'instar de l'Afrique du Sud, du Nigéria, et de l'Angola), elle atteindrait des taux plus faibles que ceux observés au cours des dix dernières années. En 2016 et 2017, la croissance y serait respectivement de 1,6% et 3,3%.

La Zone CEMAC quant à elle, connaîtrait un ralentissement de l'activité économique et un relèvement des tensions inflationnistes à 2,7%. Les perspectives de croissance pour 2016, selon les projections de la BEAC, se situent autour de 2%.

2. Politique économique récente

La consolidation de la croissance économique du Cameroun se poursuit en 2015 en enregistrant un taux de croissance de 5,9%, le même niveau qu'en 2014. Cette progression est tirée par le PIB pétrolier qui enregistre une hausse de 27% en 2015 contre 13,9% en 2014, tandis que le taux de croissance du PIB non-pétrolier passe de 5,6% à 5,1%.

La croissance du secteur primaire est de 5,1% en 2015 contre 4,7% en 2014. Elle est tirée par la reprise dans la sylviculture et l'exploitation forestière qui progresse de 9,9%, et le dynamisme de l'agriculture industrielle d'exportation (+8,5%). La croissance est restée stable dans les branches agriculture vivrière (+4,2%) et élevage et chasse (5,7%).

Le secteur secondaire est en hausse de 9,3% en 2015 contre 6,8% en 2014. Cette accélération fait suite à l'accroissement des industries extractives de 27% en 2015 comparativement à un taux de croissance de 13,9% en 2014, consécutivement à la mise en exploitation des nouveaux champs et à l'amélioration de l'extraction d'autres champs anciens.

Le secteur tertiaire enregistre un ralentissement avec une croissance de 4,5% en 2015 contre 5,6% en 2014, en liaison notamment avec l'insécurité dans les régions de l'Extrême Nord et de l'Est qui est préjudiciable aux activités de transports (+3,6% contre 6,5% en 2014). En 2016, la valeur ajoutée de ce secteur est projetée à 6,1% grâce au renforcement des services de télécommunications (téléphonie : passage à la technologie 3G, point d'atterrissage), à la vigueur du commerce, des services financiers et des activités immobilières. L'organisation de la CAN féminine devrait contribuer à renforcer ces domaines.

Le dynamisme des BTP (+11,8%), avec l'accélération des grands travaux routiers, participe également de l'embellie du secteur.

Suivant ses emplois, le PIB reste dominé par la consommation finale avec un poids de 88,7%. Cette composante progresse de 6,9% après 5,9% en 2014. Ce dynamisme est tiré par la consommation privée (+7,8%).

L'investissement connaît un ralentissement avec une croissance de 7,9% après 12,9% en 2014. La formation brute de capital fixe (FBCF) dans le secteur privé s'est accrue de 9,8% en 2015 contre 13,6% en 2014, en liaison avec le dynamisme des BTP et l'augmentation des acquisitions d'équipements et de matériels de transport. Dans le secteur public, la FBCF baisse de 7,4% après 7,5% en 2014.

Les exportations progressent de 3,6% après une hausse de 10% ; les importations augmentent de 6,1% après un accroissement de 14,4% en 2014.

Tableau 8 : Ventilation sectorielle du PIB

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Secteur primaire	2,7	3,7	4,7	5,1	4,7	5,1	5,2
Agriculture vivrière	3,8	3,9	4,2	4,2	4,5	5,1	5,5
Agriculture ind. et d'export.	-3,7	6,9	2,9	8,5	7,4	6,5	6,4
Elevage, chasse	2,6	4,8	5,7	5,7	3,7	4,8	5,2
Pêche	1,8	2,8	2,7	3	3,7	2,3	3
Sylviculture et expl. forestière	-0,2	-1,8	9,9	9,9	6,1	5,3	3,4
Secteur secondaire	4,9	5,7	6,8	9,3	5,7	6,7	7,9
Industries extractives	3,7	8,7	13,7	27	3,8	6,1	13,5
Dont : Hydrocarbures	3,5	8,5	13,9	27	3,8	6,1	13,5
Ind. Agro-alimentaires	5,4	3,7	5,2	3,4	5,4	5,6	5,9
Autres Ind. manufacturières	4,9	3,6	3,6	5,1	4,6	5,8	5,6
Electricité, gaz et eau	-0,1	8,7	10,6	5,5	5,8	7,7	7,4
BTP	6,7	12,9	10,8	11,8	12	11,8	9,8
Secteur tertiaire	5,5	6,1	5,6	4,5	6,1	6,1	5,9
Commerce, restaurants et hôtels	5,4	5,7	5,2	5,1	6,3	6,3	6,2
Transports, entrepôts, télécommunications	8,1	7,9	6,5	3,6	6,8	6,9	6,7
Banques et organismes financiers	6,7	13,3	13,7	9,4	9,3	9,3	8,5
Autres services marchands	2,3	5	2,6	4	5	4,8	4,8
SIFIM*	6,7	7,9	8,9	5,3	4,8	5,3	4,8
Services non marchands des APU**	6,1	5	6,7	4	5,2	5,2	5
Autres services non marchands	4	5,2	5,8	5,5	5,6	5,6	5,6
PIB aux coûts des facteurs	4,7	5,4	5,7	5,9	5,7	6,1	6,3
PM: impôts et taxes (%PIB CF)	8,3	8,8	9	9	9	9	9
Impôts et taxes moins subventions (% PIB)	7,9	8,1	8,3	8,3	8,3	8,3	8,3
PIB	4,6	5,6	5,9	5,9	5,7	6,1	6,3

*SIFIM: Services d'Intermédiation Financière Indirectement Mesurés

**APU: Administrations Publiques

Source : MINFI/ DAE

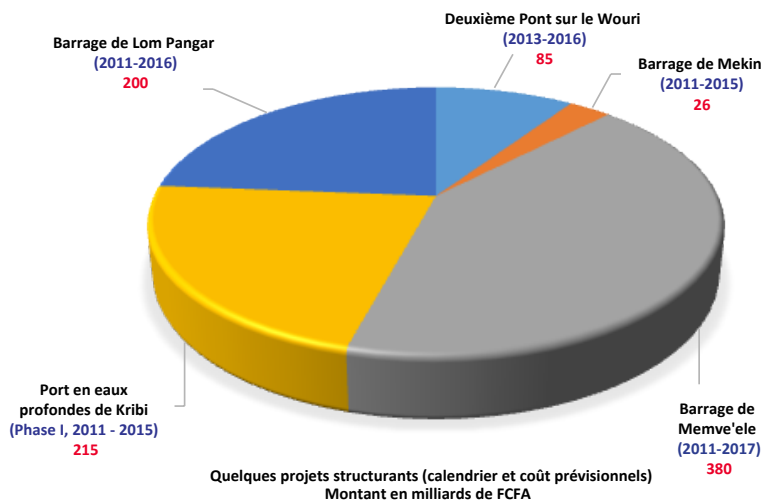
3. Evolution du secteur public et du secteur privé

a. Evolution du secteur public

Les mesures tendant à l'évolution du secteur public se sont caractérisées par :

- L'élargissement soutenu de l'espace budgétaire à travers une mobilisation accrue des ressources budgétaires internes et externes,
- Le respect des critères de convergence de la zone CEMAC, à savoir :
 - un solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal positif ;
 - un encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal inférieur ou égal à 70% ;
 - une non-accumulation des arriérés intérieurs et extérieurs ;
 - un maintien de l'inflation en dessous de 3%.
- La stratégie d'endettement encadrée par :
 - une mobilisation de l'épargne intérieure (bons du Trésor assimilables, emprunts obligataires) et extérieure ;
 - un respect des critères de soutenabilité et de viabilité ;
 - une diversification du portefeuille.
- L'accroissement de l'investissement public notamment par la mise en œuvre des grands projets structurants, pour faire face au manque d'infrastructures, principale entrave à l'amélioration du climat des affaires selon le rapport 2014-2015 du Forum Economique Mondial sur la compétitivité de l'économie camerounaise.

Figure 2 : Quelques projets structurants



Source : MINEPAT

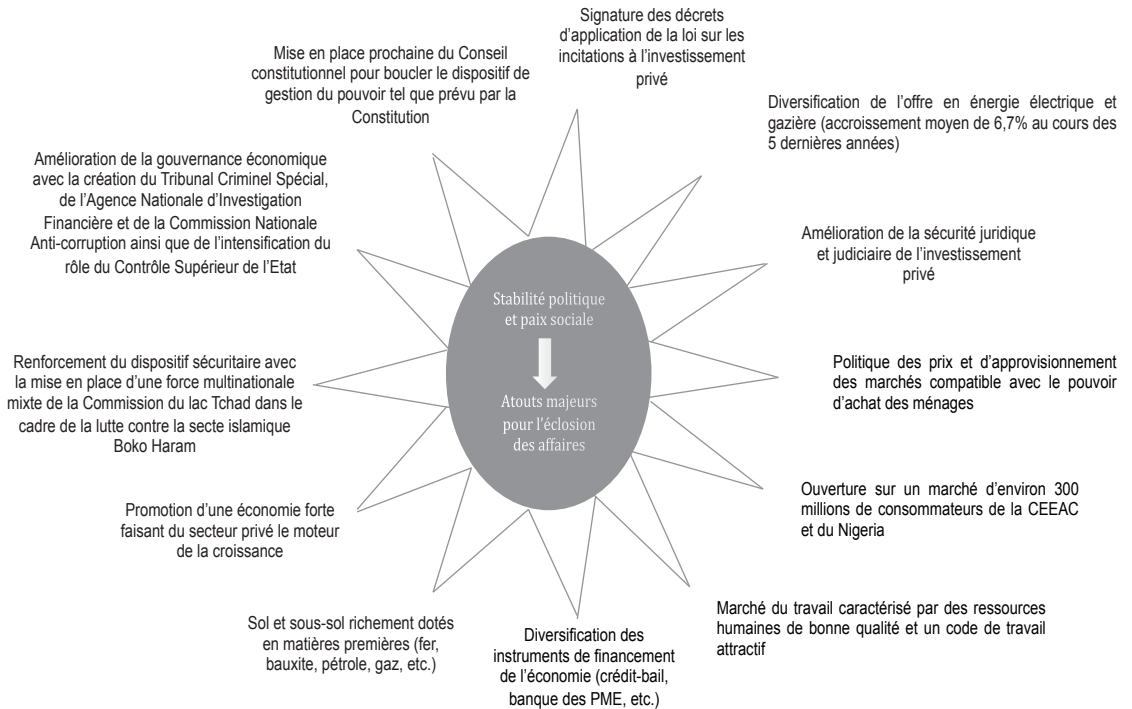
b. Evolution du secteur privé

Afin d'attirer les opérateurs économiques et sécuriser les investissements, plusieurs actions ont été menées notamment :

- la promulgation en avril 2014 de la loi régissant l'activité de l'affacturage au Cameroun ;
- la promulgation en 2013 de la loi régissant les zones économiques au Cameroun ;
- la réduction de l'impôt sur les bénéfices des sociétés non pétrolières de 35% à 30% (Loi de Finances 2015) ;
- la e-déclaration des impôts et taxes ;
- la tenue régulière du Cameroon Business Forum (7^{ème} édition en mars 2016), cadre de concertation entre le Gouvernement et le secteur privé pour identifier et mettre en œuvre des mesures permettant d'assainir le climat des affaires au Cameroun ;
- la création et la mise en place de la Banque des Petites et Moyennes Entreprises (PME) avec l'ouverture depuis juillet 2015 de deux guichets : l'un à Yaoundé et l'autre à Douala ;
- le lancement en mars 2013 du mécanisme de promotion du crédit-bail au Cameroun qui permet aux entreprises bénéficiaires de se doter d'équipements de production à crédit ;
- la promulgation de la loi n°2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun et la signature le 9 septembre 2013 des décrets d'application de cette loi ;
- la mise en œuvre du projet de dématérialisation des procédures du commerce extérieur notamment par la signature en 2015 d'un contrat de partenariat entre la Direction Générale des Douanes et l'entreprise Custom Services pour la e-déclaration des opérations en douane ;
- l'opérationnalisation du Bureau de Mise à Niveau des entreprises (BMN), pour assurer l'acquisition des équipements, le management et la certification des process.

Les atouts du Cameroun se résument ci-après :

Figure 3 : Atouts du Cameroun



4. Principaux Chiffres sur trois ans

Concernant l'inflation, les prix à la consommation finale des ménages augmentent de 2,7% au cours de l'année 2015, en hausse de 0,8 points comparativement à l'année 2014 où cette hausse se situait à 1,9%. Cet accroissement du niveau général des prix provient principalement de la flambée des prix des boissons alcoolisées et tabacs (8,9%), des transports (7,5%) et des services de restaurants et hôtels (5,9%). L'augmentation des prix des transports découle de la baisse du niveau de subvention de l'Etat qui s'est opérée par la révision à la hausse des prix à la pompe des carburants intervenue le 1er juillet 2014, entraînant une révision à la hausse du prix du tarif officiel du taxi de ville.

Selon ECAM 4 réalisée en 2014 par l'INS, le taux d'activité des personnes âgées de 15 ans ou plus, au sens du BIT, a baissé pour se situer à 72,1% en 2014 contre 76,2% en 2010 et 81,9% en 2007. La population vivant en milieu rural présente des taux plus élevés que celle résidant en milieu urbain, avec des taux d'activités respectifs de 77,3% et 66,9%. Le taux d'emploi des personnes âgées de 15 ans ou plus est en recul et se situe à 69,6% en 2014 contre 79,5% en 2007.

Le taux combiné du chômage et du sous-emploi lié au temps de travail est de 15,7% en 2014 contre 17,7% en 2010. Le taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle est de 5,9% contre 6,6%. Le taux composite qui combine le chômage, le sous-emploi lié au temps de travail et la main-d'œuvre potentielle a reculé de 2 points passant de 19,8% en 2010 à 17,8% en 2014. Cette évolution traduit une amélioration de l'utilisation de la main d'œuvre dans cette tranche d'âge en activité.

Le taux de sous-emploi global pour les personnes âgées de 15 ans et plus, se situe à 77,6% en 2014, malgré une augmentation du revenu mensuel moyen d'activité des travailleurs qui est passé de 32 000 FCFA en 2007 à 39 500 FCFA en 2014. Enfin, le taux des emplois informels est de 88,6% en 2014 contre 90,3% en 2007, confirmant une remontée du secteur moderne de l'économie tiré plus par le secteur public que par le secteur privé un peu hésitant.

Tableau 9 : Indicateurs économiques clés

	Historiques			Estimations		Projections		
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
PIB à prix courant (milliards de FCFA)	12 546	13 515	14 607	15 846	16 901	18 001	19 416	21 066
PIB pétrolier	941	1 075	1 060	1 086	920	702	609	668
PIB non pétrolier	11 605	12 440	13 547	14 761	15 980	17 299	18 806	20 398
PIB à prix constant	9 536	9 973	10 528	11 152	11 805	12 437	13 029	13 713
PIB pétrolier	342	354	384	437	560	548	428	383
PIB non pétrolier	9 194	9 620	10 144	10 715	11 245	11 889	12 601	13 331

Tableau 9 : Indicateurs économiques clés (suite)

Croissance annuelle (en%)								
	Historiques			Estimations		Projections		
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
PIB à prix constant	4,1	4,6	5,6	5,9	5,9	6,0	5,8	5,3
PIB pétrolier	-7,3	3,5	8,5	13,9	28,3	-2,2	-21,9	-10,6
PIB non pétrolier	4,6	4,6	5,5	5,6	4,9	6,7	7,0	5,8
Déflateur du PIB	3,1	3,1	2,5	2,6	0,8	1,2	3,1	3,2
Déflateur du PIB pétrolier	34,0	10,3	-9,0	-10,1	-33,9	-22,1	11,2	22,7
Déflateur du PIB non pétrolier	1,4	2,5	3,3	3,2	3,2	1,4	2,5	2,5
Prix à la consommation	2,9	2,4	2,1	1,9	3,0	3,0	3,0	3,0
Prix des exportations	24,3	1,6	-7,1	-7,5	-9,2	-5,1	1,0	1,0
<i>dont prix du pétrole camerounais</i>	27,0	9,1	-4,1	-7,5	-27,0	-2,8	8,9	8,9
Prix des importations	2,2	10,3	-1,4	0,8	15,2	1,7	3,0	3,0
Termes de l'échange	22,1	-8,6	-5,6	-8,2	-24,4	-6,8	-2,0	-2,0
Consommation	5,3	5,4	5,6	5,9	6,7	3,2	3,4	5,0
Privée	5,3	5,4	5,5	5,7	7,3	3,0	3,4	5,5
Publique	4,5	1,6	6,5	7,2	2,6	4,7	3,6	1,1
FBCF	12,1	1,4	5,2	12,9	5,1	8,6	9,9	6,8
Privée	6,5	4,4	6,0	13,6	5,3	8,1	8,5	7,5
Publique	74,6	-3,5	2,5	7,5	3,5	12,8	20,9	2,5
Exportations B&S	7,8	2,2	26,0	10,0	5,8	4,0	3,0	3,9
Importations B&S	15,7	13,2	1,2	18,3	6,7	1,0	3,8	4,8
En pourcentage du PIB								
Répartition sectorielle								
Secteur Primaire	21,7	21,4	21,1	20,4	20,7	20,7	20,4	20,1
Secteur Secondaire	27,3	27,9	27,6	27,6	26,5	25,5	25,7	26,2
donT pétrole	7,5	8,0	7,3	6,9	5,4	3,9	3,1	3,2
Secteur Tertiaire	43,2	43,0	43,7	43,9	45,3	46,2	46,3	46,1
Les composantes de la demande								
Consommation	87,5	88,4	88,7	88,7	87,5	87,9	87,7	89,3
Privée	75,9	77,0	77,2	76,9	76,2	76,0	76,0	78,2
Publique	11,6	11,5	11,6	11,8	11,3	11,8	11,7	11,1
FBCF	20,6	19,2	19,4	20,5	20,5	20,7	22,3	21,9
Privée	18,2	16,9	17,1	18,2	18,6	18,6	19,3	19,0
Publique	2,4	2,3	2,3	2,3	1,9	2,2	3,0	2,9
Exportations B&S	18,4	18,8	20,7	21,7	22,7	21,7	19,9	17,9
Importations B&S	26,5	26,6	28,9	31,2	30,7	30,2	29,9	29,1
Gouvernement								
Recettes hors Dons	16,9	16,8	17,2	17,2	16,2	15,1	14,7	15,0
pétroliers	5,1	4,9	4,8	4,3	3,0	2,7	2,1	2,0
non pétroliers	11,8	11,9	12,4	13,0	13,2	12,4	12,6	13,0
Dépenses	19,7	18,8	21,9	20,5	19,5	21,5	19,2	21,1
courantes	14,1	13,3	14,6	13,8	12,3	12,8	10,6	10,8
en capital	5,5	5,5	7,3	6,6	7,2	8,7	8,6	10,3
Solde budgétaire global	-2,2	-1,6	-4,3	-2,9	-2,7	-5,8	-3,9	-5,5
Balance Commerciale	-2,2	-1,0	-0,7	-1,4	-1,9	-2,7	-4,6	-7,0
Solde compte courant	-2,8	-3,6	-3,8	-4,4	-2,6	-3,7	-4,0	-6,0

Source : Loi de finances 2016

1. Contribution au PIB

Le secteur tertiaire progresse de 4,9% en 2015 contre 5,6% en 2014, cette contreperformance est essentiellement imputable à l'activité dans les branches : (i) « banques et organismes financiers » (+7,7% en 2015 contre +13,7% en 2014) et « transports, entrepôts et communication » (+6,5% en 2014 et 2015); (ii) « commerce, restaurants et hôtels » (+4,8% en 2015 contre +5,2% en 2014).

2. Secteur des Assurances

En 2014, 24 compagnies animent le marché camerounais des assurances dont 16 dans la branche « IARDT » et 8 dans la branche « VIE ». Les sociétés et intermédiaires d'assurance ainsi que les experts techniques sont les principaux acteurs de ce marché. Le taux de pénétration des assurances demeure faible et se situe à 2%. La création en juin 2015 du Fonds de Garantie Automobile du Cameroun (FOGAC) devrait permettre de garantir une prise en charge des personnes victimes des accidents de circulation et contribuer à une amélioration du système d'indemnisation des risques corporels des assurés.

Le chiffre d'affaires du secteur s'élève à 161,2 milliards de FCFA, en augmentation de 0,3% par rapport à 2013. La branche « IARDT » représente 72,5% des parts de marché. Le montant des sinistres payés est de 66,7 milliards de FCFA, soit 83,8% du total des sinistres.

Tableau 10 : Evolution du chiffre d'affaires des assurances en milliards de FCFA

Libellés	2012	2013	2014*	Variations (2014/2013) (en%)
IARDT	110,5	119,7	116,9	-2,3
Assurance-vie	40,1	41	44,3	7,4
Total	150,6	160,7	161,2	0,3

Sources: MINFI/DGTCFM/DA & ASAC, * = données provisoires

3. Secteur du Commerce et de la Distribution

En 2014, la valeur ajoutée du commerce a crû de 6,7% contre 10,6% en 2013. L'insécurité aux frontières a contribué à cette décélération. L'assainissement des secteurs commerciaux et la structuration des circuits de distribution des produits de grande consommation se sont poursuivies. Pour améliorer la distribution des produits de grande consommation et promouvoir les ventes de proximité, 38 marchés périodiques ont été construits. Des campagnes promotionnelles de ventes de riz, des huiles végétales et produits dérivés d'origines locales ont été organisées dans les délégations régionales et départementales du Ministère du Commerce.

1. Situations et données chiffrées

En 2014, les transactions économiques entre le Cameroun et l'extérieur se sont effectuées dans un contexte marqué par la chute d'environ 50%, du prix du baril de pétrole brut, dont les recettes représentent 40% de nos recettes d'exportations. Parallèlement, l'euro a amorcé une dépréciation par rapport au dollar, après une longue période de stabilité. Les termes de l'échange se sont globalement détériorés, induisant une aggravation des déficits extérieurs.

Les échanges commerciaux se répartissent en 40,5% d'exportations et 59,5% d'importations en 2014. Le pétrole brut reste le produit dominant avec un poids de 30,7% des échanges en valeur.

2. Tableau des exportations par secteur

En 2014, les exportations augmentent en valeur de 14,7% par rapport à 2013 pour s'établir à 2 558 milliards de FCFA. Cet accroissement s'explique par l'évolution favorable des ventes de cacao brut en fèves (+24,9%), des bois en grume (+21,6%), de l'aluminium brut (+130,4%), du café robusta (+59,8%) et des huiles brutes de pétrole (+12,5%) malgré la baisse des ventes de coton brut (-7,1%), des bananes fraîches et plantains (-7,3%) et du caoutchouc (-24,5%). Hors pétrole, les recettes d'exportations sont en hausse 16,7%.

Le pétrole brut génère 47,8% des recettes d'exportations et, demeure la principale source de recettes. Il est suivi par le cacao brut en fèves (10,9%), les carburants et lubrifiants (6,2%), les bois sciés (5,8%), les bois en grume (3,4%), le coton brut (3,1%), l'aluminium brut (2,9%), le caoutchouc brut (1,8%) et les bananes (1,5%).

Au premier semestre 2015, les exportations en valeur diminuent de 5,3% par rapport à la même période de 2014 pour se situer à 1 133,3 milliards de FCFA. Cette évolution est essentiellement imputable à la chute des recettes d'exportations de pétrole brut (-10%), en liaison avec l'effondrement des cours mondiaux. Hors pétrole, les exportations reculent de 1,3%. L'évolution favorable des ventes de bois et ouvrages en bois, du cacao brut en fèves, des cafés n'a pas pu compenser la conjoncture défavorable dans les marchés du caoutchouc brut et des carburants et lubrifiants.

3. Tableau des importations par secteur

En 2014, les importations en valeur se sont accrues de 14% par rapport à 2013 pour s'établir à 3 745,3 milliards de FCFA. Les achats des hydrocarbures (+35,8%), du matériel de transport (+48,2%) et des machines et appareils électriques (+24,5%) soutiennent cette hausse dans un contexte de diminution des importations des produits du règne végétal (-21,6%) et des produits alimentaires et industriels (-18,7%, -7,4%). Hors pétrole, la hausse est relativement moins importante (+8,8%).

Au premier semestre 2015 et en glissement annuel, les importations sont restées quasi-stables à 1 839,6 milliards de FCFA. Hors pétrole, les achats des biens augmentent de 7,7%. Cette évolution est imputable aux importations des carburants et lubrifiants (+66,3%), des céréales (+28,8%) et des produits des industries chimiques (+16,9%). En particulier, Les importations de riz augmentent de 41,4%, par contre, les achats de machines et appareils mécaniques et de matériel de transport ont diminué en valeur respectivement de 30,4% et 27,6%.

4. Balance des paiements

En 2014, le solde global de la balance des paiements est excédentaire de 28,9 milliards de FCFA après le déficit de 43,9 milliards de FCFA enregistré en 2013. Cet excédent correspond à une augmentation des avoirs de réserves de 28,9 milliards de FCFA qui proviennent des financements extérieurs dont le niveau a été supérieur au déficit du compte courant.

Tableau 11 : Balance des paiements globale en milliards de FCFA

LIBELLÉS	2012	2013	2014	2015	2016
I- SOLDE COURANT	-488,1	-557,2	-692,2	-731,7	-879,5
1- Balance des biens	-13,9	-97,5	-221,9	-278,0	-428,7
2- Balance des services	-255,5	-306,2	-310,2	-390,6	-401,0
3- Balance des revenus	-227,1	-303,9	-337,5	-250,5	-258,9
4- Balance des transferts courants	134,4	150,4	177,4	187,4	209,1
II- FINANCEMENTS EXTERIEURS	617,3	586,2	763,6	1 551,8	1 169,5
1- Secteur privé non bancaire	248,1	239,1	333,3	355,9	396,3
Investissements Directs Etrangers(IDE)	413,4	348,2	364,2	377,5	380,7
Investissements de Portefeuille	-0,8	2,5	-0,2	-33,0	-38,5
Tirages nets (hors IDE et IPF)	-164,2	-111,6	-30,7	9,6	52,3
Acquisition/cession d'actifs non fin.non prod	-0,3	0,0	0,0	1,8	1,8
2- Administration publique	225,8	510,8	518,8	1 300,3	667,8
Dons projets (y compris C2D)	56,0	46,3	45,3	58,2	65,9
Tirages nets sur emprunt obligataire	-10,5	-10,5	-10,5	739,5	0,0
Tirages nets (hors obligations du trésor)	180,3	474,9	484,0	502,6	601,9
3- Banques créatrices de monnaie	143,4	-163,7	-88,5	-104,4	105,4
III- ERREURS ET OMISSIONS	-81,6	-72,9	-42,5	0,0	0,0
IV- SOLDE GLOBAL	47,6	-43,9	28,9	820,1	290,0
V- FINANCEMENT DU SOLDE	-47,6	43,9	-28,9	-820,1	-290,0

1. Banque Centrale

La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) est un établissement international africain régi par la convention instituant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), la Convention de Coopération Monétaire passée entre la France et les six États membres de cette Union : République du Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, République Gabonaise, République de Guinée Equatoriale et République du Tchad.

Au cœur du système bancaire se trouve la Banque Centrale. Celle-ci agit dans le cadre d'une mission, elle est chargée de veiller sur la monnaie, le crédit, et le bon fonctionnement du système bancaire.

La Banque Centrale est la banque des banques, et toutes les banques commerciales y possèdent un compte qu'elles sont obligées de provisionner (réserves obligatoires). C'est à partir de ces comptes qu'elles vont pouvoir quotidiennement compenser les chèques et paiements électroniques de leurs clients.

En cas de crise de liquidités (manque de monnaie) sur le marché monétaire, la Banque Centrale se doit de créer la monnaie nécessaire au bon fonctionnement du système bancaire. Elle est le prêteur en dernier recours. La crise des crédits "subprime" de 2007 a ainsi amené les Banques Centrales à refinancer massivement les banques commerciales

a. Historique

- 22-nov-72 : Création de la BEAC et du FCFA
- 02-avr-73 : Début des activités de la BEAC
- 01-janv-77 : Transfert du Siège des Services Centraux de la BEAC de Paris à Yaoundé
- 01-avr-78 : Nomination à la BEAC d'un Gouverneur et d'un Vice-Gouverneur africains
- 01-janv-85 : Entrée de la Guinée Equatoriale au sein de la BEAC
- 16-oct-90 : Réformes des règles d'intervention de la BEAC et création de la COBAC
- 12-janv-94 : Nouvelle parité : 1 FCFA = 0,01 FF
- 01-janv-99 : Arrimage du FCFA à l'Euro au taux de 1 Euro = 655,957 FCFA

b. Fonctionnement

Les différents organes et structures ci-après participent à l'administration, à la gestion et au contrôle de la Banque.

- Le Comité Ministériel de L'UMAC

Régi par la Convention de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale, le Comité Ministériel, composé de deux Ministres pour chaque État membre, dont le Ministre des Finances, examine les grandes orientations en matière de politique économique des États et assure leur cohérence avec la politique monétaire commune.

- Le Conseil d'Administration de la Banque

Le Conseil d'Administration administre la Banque et veille à son bon fonctionnement. Le Conseil d'Administration comprend quatorze (14) membres, à raison de deux (2) administrateurs pour chaque État membre et de deux (2) pour la France. Les administrateurs sont désignés pour une durée de trois (3) ans, renouvelable, par leurs États respectifs.

- Le Comité de Politique Monétaire

Le Comité de Politique Monétaire est l'organe de décision de la BEAC en matière de politiques monétaire et de gestion des réserves de change. Outre le Président, le Comité de Politique Monétaire est composé de quatorze (14) membres délibérants, à raison de deux (2) par État membre, dont le Directeur National de la BEAC, et de deux (2) pour la France.

- Les Comités Monétaires et Financiers Nationaux

Il est créé dans chaque État membre, auprès de la Direction Nationale de la Banque Centrale, un Comité Monétaire et Financier National ayant pour rôle, dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués et suivant les directives données par le Conseil d'Administration et le Comité de Politique Monétaire, notamment de procéder à l'examen des besoins généraux de financement de l'économie de l'État membre et de déterminer les moyens propres à les satisfaire, ainsi que de formuler des propositions en vue de la coordination de la politique économique nationale avec la politique monétaire commune.

- Le Gouvernement de la Banque

Le Gouvernement de la Banque Centrale est composé de six (6) membres : le Gouverneur, le Vice-Gouverneur, le Secrétaire Général et trois (3) Directeurs Généraux.

Sous l'autorité du Gouverneur, le Gouvernement de la Banque Centrale assure la direction et la gestion courante de la Banque Centrale, dans le respect des Statuts ainsi que des dispositions des traités, conventions internationales, lois et textes réglementaires en vigueur.

- Le Collège des Censeurs

Le Collège des Censeurs est composé de trois (3) Censeurs dont un (1) désigné par la France. Les Censeurs contrôlent l'exécution du budget de la Banque et proposent au Conseil d'administration toutes recommandations ou mesures appropriées résultant de ce contrôle. Ils assistent, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'Administration et à celles des Comités Monétaires et Financiers Nationaux où leurs avis sont obligatoirement consignés au procès-verbal.

- Le Comité d'Audit

Composé de cinq (5) membres, le Comité d'audit a essentiellement pour missions :

- de superviser le système de contrôle de la Banque et particulièrement les activités de l'audit externe ;
- de participer à la programmation des activités du contrôle externe ;
- d'examiner l'état du système de contrôle de la Banque ;
- d'analyser le rapport annuel du contrôle interne et les rapports des censeurs et commissaires aux comptes, ainsi que de toute autre enquête ad hoc relative aux activités de la Banque ;
- De faire rapport au Gouvernement de la Banque et au Conseil d'Administration des conclusions de leurs travaux.

c. Rôle

Conformément à l'article 1er de ses Statuts, la BEAC émet la monnaie de l'Union Monétaire et en garantit la stabilité. Sans préjudice de cet objectif, elle apporte son soutien aux politiques économiques générales élaborées dans l'Union.

Ses principales missions sont de :

- définir et conduire la politique monétaire de l'Union ;
- émettre les billets de banque et les pièces qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'Union Monétaire ;
- conduire la politique de change de l'Union ;
- détenir et gérer les réserves officielles de change des Etats membres ;
- promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement et de règlement.

2. Système bancaire : description et fonctionnement

a. Paysage Bancaire

Le Cameroun dispose de la plus forte présence bancaire en zone CEMAC avec à ce jour 14 banques : Société Commerciale de Banque Cameroun, Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit, Société Générale Cameroun, Standard Chartered Bank, Afriland First Bank, Commercial Bank-Cameroun, CITIBANK, ECOBANK, Union Bank of Cameroon, National Financial Credit-Bank, United Bank for Africa, Banque Atlantique du Cameroun, Banque Gabonaise et Française Internationale, et la Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises.

b. Régulation Bancaire

La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) est l'organisme en charge de la régulation bancaire. Elle détient les pouvoirs réglementaire, administratif, de contrôle et de sanctions.

c. Banque Centrale

La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) est garante de la politique monétaire qui vise notamment le maintien de la parité actuelle entre le Franc CFA et l'Euro et la lutte contre l'inflation.

Lors de la réunion du Comité de Politique Monétaire en date du 9 Juillet 2015, le principal taux directeur (TIAO) a été revu à la baisse de 50 points de base pour s'établir à 2,45%. Par ailleurs, la procédure de refinancement des titres publics d'État émis par adjudication ou par syndication est désormais opérationnelle à la Banque Centrale

4. Analyse du secteur bancaire

À fin juin 2015, le total des actifs bancaires a augmenté de 6,2 % en glissement annuel, tandis que les dépôts et crédits se sont accrus respectivement de 6,1 % et 13,0 %. Ces résultats s'expliquent par une forte demande intérieure, liée à l'augmentation des investissements.

Toutefois, les créances improductives ont progressé de 10,2 % en juin 2014 à 13,1 % un an plus tard, tout comme celles des institutions de microfinance. La légère amélioration de la situation financière de la SONARA a aussi atténué le risque de crédit du système bancaire.

Les excès de liquidités dans le système bancaire se sont amoindris tout en demeurant significatifs à près de 5 % du PIB, malgré des cas de figure différents d'un établissement à l'autre. Le problème de trois petites banques en difficultés n'est toujours pas résolu et reste un obstacle à l'intermédiation financière. La nouvelle banque publique pour les petites et moyennes entreprises (PME) a démarré ses activités en juillet 2015 avec deux agences (à Yaoundé et à Douala), mais n'a pas encore accordé d'importants montants de prêts.

Au niveau national, le déploiement de la base de données centrale sur les banques et les grandes institutions de microfinance par la Direction nationale de la Banque centrale (BEAC) devrait doper l'intermédiation financière. Cet outil permettra également la création par la suite d'une centrale de risques et d'un système d'archivage des bilans des établissements de crédit et des grandes institutions de microfinance.

Les autorités camerounaises considèrent que la plupart des établissements financiers camerounais sont sains mais reconnaissent qu'une faiblesse persistante des cours du pétrole pourrait placer un certain nombre d'institutions en situation de tension.

3. Politique Monétaire

a. Objectif

Conformément à l'article 1er de ses Statuts, l'objectif final de la politique monétaire de la BEAC est de garantir la stabilité monétaire. Sans préjudice de cet objectif, la BEAC apporte son soutien aux politiques économiques générales élaborées par les États membres. Pour la BEAC, dont la monnaie est rattachée à l'euro par une parité fixe, l'objectif de stabilité monétaire signifie un taux d'inflation faible et un taux de couverture de la monnaie suffisant (le seuil minimal est de 20 %).

b. Instruments

Depuis l'instauration du marché monétaire le 1er juillet 1994, la BEAC utilise des instruments indirects pour ses interventions. Ce mode d'action qui repose sur le contrôle de la liquidité bancaire s'exerce à travers la politique du refinancement (action sur l'offre de monnaie centrale) complétée par l'imposition des réserves obligatoires (action sur la demande de monnaie centrale).

4. Taux d'intérêt

La structure des taux d'intérêt sur le marché monétaire de la CEMAC est la suivante :

- taux du marché interbancaire (Niveau 1 du marché monétaire) : Les taux du marché interbancaire sont totalement libres et sont déterminés par la loi de l'offre et de la demande, sans intervention de la BEAC ;
- taux du compartiment des interventions de la BEAC (Niveau 2 du marché monétaire).

a. Interventions en faveur des établissements de crédit

Elles se font par injections et ponctions de liquidités sur les différents guichets de la BEAC.

- Injections de liquidités sur le « Guichet A » :

- le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) est fixé par le Comité de Politique Monétaire dans le cadre des opérations sur appels d'offres "à la française", en tenant compte de la conjoncture tant interne qu'externe. Il constitue le principal taux directeur de la Banque. Le taux d'intérêt des prises en pension (TIPP) est égal au taux des appels d'offres majoré de 1,5 à 3 points de base ;
- le taux de pénalité (TP) est supporté par les établissements de crédit en cas de manquements graves à la réglementation bancaire, aux règles de distribution du crédit et, à titre exceptionnel, dans l'hypothèse d'un défaut de papier éligible ;
- le taux d'intérêt sur les interventions ponctuelles (TISIP) est inférieur au taux de pénalité (TP) et supérieur ou égal au taux d'intérêt sur les prises en pension (TIPP) ;
- le taux d'intérêt sur les avances exceptionnelles garanties par la remise des certificats de placement est égal au TIAO.

- Injections de liquidités sur le « Guichet B » :

- le Guichet B est réservé au refinancement des crédits à moyen terme destinés à l'investissement productif. En raison du caractère irrévocable des crédits qui y sont mobilisés, il se caractérise par une multitude de taux d'intérêt.

- Ponctions de liquidités :

- le Taux d'Intérêt sur les Placements (TISP) des établissements de crédit est fixé par le Comité de Politique Monétaire dans le cadre des opérations sur appels d'offres négatifs « à la française » en prenant en compte l'évolution des facteurs tant internes qu'externes de manière à limiter les sorties de capitaux sans pour autant créer une déprime au niveau des transactions interbancaires. Ce taux varie selon les échéances (7, 28 et 84 jours).

b. Taux des avances aux Trésors Nationaux :

Depuis le Conseil d'Administration du 18 novembre 1998, les taux des avances aux Trésors sont manipulés dans les mêmes conditions que les taux des avances aux établissements de crédit.

c. Conditions de banque

Depuis la réforme du 16 octobre 1990, la détermination des conditions de banque a été libéralisée. Le Conseil d'Administration du 19 mars 1997 oblige les établissements de crédit à publier leur taux de base bancaire et à afficher leur barème des conditions minimales et maximales applicables aux opérations avec la clientèle. La COBAC a été chargée de veiller à l'application de cette décision et d'appliquer les sanctions disciplinaires à l'égard des établissements de crédit en infraction. Le but de cette mesure est d'accroître la concurrence bancaire et l'efficacité de l'intermédiation financière. Ainsi, les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs sont fixés librement par négociation entre les établissements de crédit et leurs clients. Jusqu'au 02 juillet 2008, les établissements de crédit étaient tenus de respecter les bornes constituées par le taux créditeur minimum (TCM) et le taux débiteur maximum (TDM).

5. Critères de convergence

Le Cameroun a respecté l'ensemble des critères de convergence au cours des cinq derniers exercices. Il est par ailleurs, le seul Etat de la Zone CEMAC avec le Gabon à avoir respecté ces critères en 2015.

Tableau 12 : Respect des critères de convergence en 2015 : Taux de pondération 0%

Solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal	>= 0,0%	0,4%	2,2%	1,3%	1,2%	1,8%
Taux d'inflation annuel moyen	<= 3,0%	2,9%	2,4%	2,1%	1,9%	2,7%
Encours de la dette publique rapportée au PIB	<= 70,0%	11,6%	15,4%	16,3%	19,5%	23,6%
Arriérés de paiement intérieur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés de paiement extérieur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

1. Historique

Le marché financier camerounais a été créé en 1999 par la loi N° 99/015 du 22 décembre 1999 portant création et organisation d'un marché financier et ayant pour objet les transactions sur les valeurs mobilières privées et les titres publics, dans le cadre de services d'investissements réglementés.

2. Organisation

Les organes du marché financier camerounais sont :

- la Commission des Marchés Financiers (CMF) : Autorité de régulation du marché chargée de la protection des investisseurs en valeurs mobilières ;
- la Douala Stock Exchange : Entreprise de marché dont 63,7% des actions sont détenues par dix (10) banques commerciales privées, le Crédit Foncier du Cameroun et le FMO Hollandais, 23% par des intérêts publics et 13,3% par des compagnies d'assurances privées. C'est le concessionnaire exclusif, exploitant du service public de la bourse des valeurs mobilières sur le territoire de la République du Cameroun ;
- la Banque de Règlement (BR) ;
- le Dépositaire Central (CAA) qui assure la garde des valeurs mobilières.

3. Emissions de titres publics

Depuis 2007, d'importantes réformes ont été engagées par les pays de la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC) dans le domaine de gestion de la dette et de la trésorerie. Parmi celles-ci figurent l'abandon progressif des avances statutaires de la BEAC au profit d'un financement plus courant sur les principales places financières nationales et internationales.

Ce nouveau mode de financement donne la priorité aux recours aux marchés des capitaux pour le financement des déficits budgétaires et les besoins inter-temporels de trésorerie.

Depuis 2010, le Cameroun intervient de façon régulière sur le marché des capitaux. Dans sa stratégie de financement, il utilise deux (2) mécanismes d'émission à savoir la syndication sur le marché financier national et l'adjudication sur le marché des titres publics à souscription libre émis par les Etats de la CEMAC.

Au terme du premier semestre 2016, l'Etat camerounais a émis trois (03) lignes d'emprunts obligataires, pour un montant total de FCFA 430 milliards, soit FCFA 200 milliards en 2010, FCFA 80 milliards en 2013 et FCFA 150 milliards en 2014.

Les 200 milliards de FCFA issus de l'emprunt de 2010 ont été entièrement remboursés au 31 décembre 2015.

L'encours au 30 juin 2016, s'établit à FCFA 210 milliards, soit FCFA 60 milliards et FCFA 150 milliards respectivement pour « ECMR 5,9% net 2013-2018 » et « ECMR 5,5% net 2014-2019 ».

Tableau 13 : Synthèse des titres émis par syndication

Code titre	Année d'émission	Montant (milliards de FCFA)	Echéance	Taux du coupon	Amortissement (milliards de FCFA)	Intérêts payés (milliards de FCFA)	Encours au 31 Décembre 2015 (milliards de FCFA)
ECMR 5,60% net 2010-2015	2010	200	2015	5,60%	200	39,2	0
ECMR 5,90% net 2013-2018	2013	80	2018	5,90%	20	9,44	60
ECMR 5,50% net 2014-2019	2014	150	2019	5,50%	0	8,25	150

Parallèlement à ces appels publics à l'épargne, l'Etat recourt activement, sur le marché des titres publics à souscription libre de la BEAC, à des émissions par adjudication. Au 30 juin 2016, le Trésor public a émis 684,081 milliards de FCFA et remboursé 588,661 milliards de FCFA.

Tableau 14 : Historique des émissions sur le marché des titres publics à souscription libre de la BEAC entre 2013 et le 30/06/2016

CODE EMISSION	MONTANT	TIMP OU PMP	DATE ADJUDICATION	DATE ECHEANCE
CM1300000039 BTA - 52 31 - JANV - 2014	15 000 000 000	2,15%	30-janv-13	31-janv-14
CM1300000047 BTA- 52 21-FEVR-2014	10 000 000 000	2,45%	20-févr-13	21-févr-14
CM1200000147 BTA-26 25-OCTO-2013	10 000 000 000	1,40%	24-avr-13	25-oct-14
CM1300000054 BTA-52 09 -MAI-2014	10 000 000 000	2,25%	08-mai-13	09-mai-14
CM1100000072 BTA-13 13-SEPT-2013	5 000 000 000	1,30%	12-juin-13	13-sept-13
CM1300000062 BTA-52 27-JUIN-2014	10 000 000 000	1,88%	26-juin-13	27-juin-14
CM1300000071 BTA-52 25-JUIL-2014	10 000 000 000	1,95%	24-juil-13	25-juil-14
CM1100000081 BTA-13 29-NOVE-2013	5 000 000 000	1,15%	24-août-13	29-nov-13
CM1300000088 BTA-52 12-SEPT-2014	10 000 000 000	2,02%	11-sept-13	12-sept-14
CM1100000098 BTA-13 14-FEVR-2014	10 000 000 000	1,39%	13-nov-13	14-févr-14
CM1200000154 BTA-26 06-JUIN-2014	14 000 000 000	2,26%	04-déc-13	06-juin-14
CM1100000106 BTA-13 14-MARS-2014	10 000 000 000	2,56%	11-déc-13	14-mars-14
CM1100000114 BTA-13 21-MARS-2014	7 000 000 000	2,69%	18-déc-13	21-mars-14
CM1100000122 BTA-13 25-AVRIL-2014	5 000 000 000	2,59%	22-janv-14	25-mai-14
CM1100000131 BTA-13 02-MAI-2014	5 000 000 000	2,42%	29-janv-14	02-mai-14
CM1200000162 BTA-26 15-AOUT-2014	5 000 000 000	2,29%	12-févr-14	15-août-14
CM1200000171 BTA-26 29-AOUT-2014	5 000 000 000	1,98%	26-févr-14	29-août-14
CM1200000188 BTA-26 12-SEPT-2014	5 000 000 000	1,49%	12-mars-14	12-sept-14
CM1300000104 BTA-52 04-MAI-2015	5 000 000 000	1,88%	30-avr-14	04-mai-15
CM1200000196 BTA-26 14-NOVE-2014	10 000 000 000	1,45%	14-mai-14	14-nov-14
CM1300000112 BTA-52 29-MAI-2015	10 000 000 000	1,91%	28-mai-14	29-mai-15
CM1200000204 BTA-26 05-DECE-2014	10 000 000 000	1,50%	04-juin-14	05-déc-14
CM1300000121 BTA-52 26-JUIN-2015	10 000 000 000	1,87%	25-juin-14	26-juin-15
CM1300000138 BTA-52 10-JUIL-2015	10 000 000 000	1,69%	09-juil-14	10-juil-15
CM1200000212 BTA-26 30-JANV-2015	10 000 000 000	1,48%	30-juil-14	30-janv-15
CM1100000148 BTA-13 14-NOVE-2014	10 000 000 000	1,28%	13-août-14	14-nov-14
CM1200000221 BTA-26 20-FEVR-2015	10 000 000 000	1,52%	20-août-14	20-févr-15
CM1200000238 BTA-26 06-MARS-2015	10 000 000 000	1,56%	03-sept-14	06-mars-15
CM1200000246 BTA-26 10-AVRIL-2015	4 000 000 000	1,80%	08-oct-14	10-avr-15
CM1100000155 BTA-13 30-JANV-2015	7 000 000 000	1,50%	29-oct-14	30-janv-15
CM1200000246 BTA-26 10-AVRIL-2015#1	4 500 000 000	1,92%	12-nov-14	10-avr-15
CM1100000163 BTA-13 06-MARS-2015	4 500 000 000	1,91%	03-déc-14	06-mars-15
CM1100000171 BTA-13 13-MARS-2015	5 000 000 000	1,89%	10-déc-14	13-mars-15
CM1300000146BTA-52 08-JANV-2016	5 000 000 000	2,53%	07-janv-15	08-janv-16
CM1200000253 BTA-26 24-JUIL-2015	10 000 000 000	2,00%	21-janv-15	24-juil-15
CM1100000189 BTA-13 08-MAI-2015	5 000 000 000	1,74%	04-févr-15	08-mai-15
CM1300000153 BTA-52 19-FEVR-2016	10 000 000 000	2,16%	18-févr-15	19-févr-16
CM1300000161 BTA-52 04-MARS-2016	10 000 000 000	2,14%	04-mars-15	04-mars-16
CM1200000261 BTA-26 18-SEPT-2015	5 000 000 000	1,84%	18-mars-15	18-sept-15
CM1300000179 BTA-52 08-AVRIL-2016	5 000 000 000	2,18%	08-avr-15	08-avr-16
CM1200000287 BTA-26 23-OCT-2015	4 500 000 000	2,03%	22-avr-15	23-oct-15
CM1300000187 BTA-52 06-MAI-2016	10 000 000 000	2,31%	06-mai-15	06-mai-16
CM1100000197 BTA-13 14-AOUT-2015	5 000 000 000	1,82%	13-mai-15	14-août-15
CM1300000195 BTA-52 27-MAI-2016	5 000 000 000	2,45%	27-mai-15	27-mai-16

Tableau 14 : Historique des émissions sur le marché des titres publics à souscription libre de la BEAC entre 2013 et le 30/06/2016 (suite)

CODE EMISSION	MONTANT	TIMP OU PMP	DATE ADJUDICATION	DATE ECHEANCE
CM1100000205 BTA-13 11-SEPT-2015	5 000 000 000	2,03%	10-juin-15	11-sept-15
CM1100000213 BTA-13 30-OCTO-2015	5 000 000 000	2,04%	29-juil-15	30-oct-15
CM1100000221 BTA-13 06-NOV-2015	4 000 000 000	2,21%	05-août-15	06/11015
CM1200000303 BTA-26 19-FEVR-2016	5 000 000 000	2,15%	19-août-15	19-févr-16
CM1100000239 BTA-13 04-DECE-2015	3 500 000 000	2,87%	02-sept-15	04-déc-15
CM1100000247 BTA-13 11-DECE-2015	3 500 000 000	2,79%	09-sept-15	11-déc-15
CM1100000254 BTA-13 08-JANV-2016	4 650 000 000	3,07%	07-oct-15	08-févr-16
CM1100000271 BTA-13 29-JANV-2016	5 000 000 000	3,08%	28-oct-15	29-févr-16
CM1100000288 BTA-13 11-MARS-2016	5 000 000 000	3,20%	11-nov-15	11-mars-16
CM1200000329 BTA-26 17-JUIN-2016	5 000 000 000	3,06%	09-déc-15	17-juin-16
CM1100000296 BTA-13 15-AVRI-2016	5 000 000 000	2,66%	16-déc-15	15-avr-16
CM1200000337 BTA-26 12-AOUT-2016	7 000 000 000	2,38%	13-janv-16	12-août-16
CM1100000304 BTA-13 10-JUIN-2016	7 000 000 000	2,86%	27-janv-16	10-juin-16
CM1100000312 BTA-13 15-JUIL-2016	7 000 000 000	2,52%	10-févr-16	15-juil-16
CM1200000345 BTA-26 28-OCTO-2016	7 000 000 000	2,66%	24-févr-16	28-oct-16
CM1100000321 BTA-13 05-AOUT-2016	7 000 000 000	2,25%	09-mars-16	05-août-16
CM1200000352 BTA-26 09-DECE-2016	7 000 000 000	2,57%	23-mars-16	09-déc-16
CM1100000338 BTA-13 23-SEPT-2016	7 000 000 000	2,49%	06-avr-16	23-sept-16
CM1300000237 BTA-52 11-NOVE-2016	7 000 000 000	2,01%	13-avr-16	11-nov-16
CM1300000261 BTA-52 27-JANV-2017	7 000 000 000	2,10%	27-avr-16	27-janv-17
CM1300000278 BTA-52 24-FEVR-2017	7 000 000 000	1,98%	04-mai-16	24-févr-17
CM1300000286 BTA-52 24-MARS-2017	7 000 000 000	2,36%	18-mai-16	24-mars-17
CM1300000294 BTA-52 07-AVRI-2017	4 720 000 000	2,49%	01-juin-16	07-avr-17
CM1300000302 BTA-52 19-MAI-2017	5 700 000 000	2,21%	08-juin-16	19-mai-17
CM1300000311 BTA-52 02-JUIN-2017	7 000 000 000	1,54%	22-juin-16	02-juin-17
TOTAL OTA	33 511 000 000			
CM2A00000014 OTA-2 ANS 4% 08-JUIN-2015	16 000 000 000	100,38%	05-juin-13	08-juin-15
CM2A00000023 OTA-2 ANS 4% 07-SEPT-2015	7 511 000 000	98,50%	04-sept-13	07-sept-15
CM2A00000032 OTA-2ANS 3,75% 08-AOUT-2016	10 000 000 000	100,05%	06-août-14	08-août-16
TOTAL GENERAL	524 081 000 000			



EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
ECMR 5,5% NET 2016-2021

XII • FINANCES PUBLIQUES

Adoptée par l'Assemblée Nationale et promulguée par le Chef de l'Etat, la Loi de Finances 2016 établit le budget de l'Etat du Cameroun en recettes et dépenses, à la somme de 4234,7 milliards de FCFA, soit une augmentation de 13% par rapport à celui de 2015.

Le budget de l'Etat du Cameroun pour l'exercice 2016 repose sur les hypothèses macroéconomiques clés suivantes : i) Une croissance réelle du PIB de 6% ; ii) un taux d'inflation projeté à 3% ; iii) Un cours du baril de pétrole camerounais à 40,4 dollars (prenant en compte une décote de 3 dollars et une prudence de 7 dollars sur le prix mondial de 50,4 dollars) et une production de 34,6 millions de barils ; iv) Un taux de change du dollar à 586,4 de FCFA ; vii) Un déficit du solde budgétaire (hors Dons) de 4,5% du PIB ; viii) Un déficit extérieur courant plafonné à environ 4,3% du PIB. Les recettes non pétrolières représentent 58,3% du budget.

L'objectif majeur du budget de l'année 2016 pour l'Etat du Cameroun est la poursuite de l'accélération de la croissance économique pour la rendre plus forte, durable, inclusive et génératrice d'emplois, à travers notamment la modernisation de l'appareil de production, l'amélioration de la productivité, de la compétitivité, du climat des affaires et de l'accès au financement, ainsi que la promotion de l'émergence des industries locales et de la diversification de l'économie et de nos partenaires commerciaux. Cette préoccupation se décline en objectifs spécifiques en recettes et dépenses.

1. Analyse des recettes

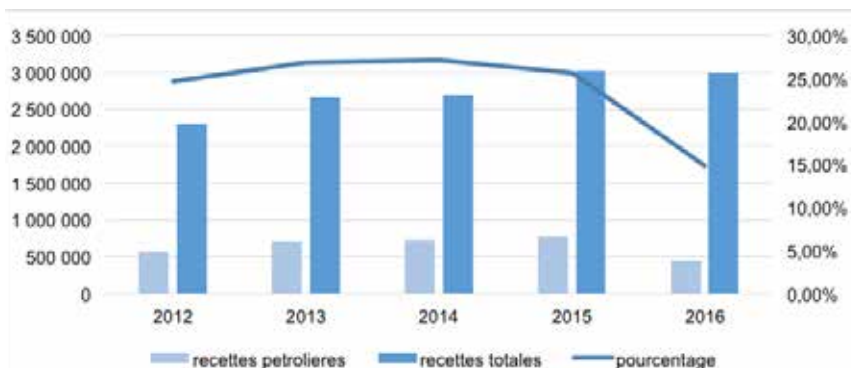
Les ressources budgétaires englobent les recettes internes, les emprunts et dons puis, le financement bancaire. Les recettes internes regroupent les recettes pétrolières, les recettes non pétrolières et les recettes de privatisation.

a. Les recettes pétrolières

Les recettes pétrolières comprennent la redevance SNH et l'impôt sur les sociétés pétrolières. La redevance SNH résulte : (i) d'une production pétrolière de 34,6 millions de barils projetée par la SNH ; (ii) d'un cours du baril de Brent projeté à 50,4 dollars, desquels on enlève 3 dollars de décote, soit en définitive un prix du baril camerounais de 47,4 dollars ; (iii) d'un cours du dollar de 586,4 de FCFA. Sur cette base et compte tenu des charges associatives de la SNH, la redevance est prévue à 247,2 milliards de FCFA.

Assis sur les bénéfices de l'exercice 2015 et des paiements contemporains, le montant attendu de l'impôt sur les sociétés pétrolières est de 150 milliards de FCFA. La projection consolidée des recettes pétrolières est de 397,2 milliards de FCFA en baisse de 47,1% par rapport à l'exercice 2015.

Figure 4 : Part des recettes pétrolières dans les recettes totales (hors dons) de 2012 à 2016



b. Les recettes non pétrolières

Les recettes non pétrolières comprennent les recettes des impôts et taxes intérieurs, les recettes douanières, les recettes non fiscales et les recettes de privatisations. La croissance des recettes non pétrolières est présumée être la même que celle du PIB non pétrolier nominal, majorée de l'impact des mesures nouvelles législatives et administratives. Le PIB non pétrolier nominal croîtrait de 8,1%. L'impact des mesures administratives est évalué à 31 milliards de FCFA dont 20 milliards de FCFA pour la douane et 11 milliards de FCFA pour les impôts. Mais, le relèvement de 1% à 2% du minimum des acomptes mensuels et du minimum de perception pour les entreprises relevant du régime du réel par la loi de finances 2015, impactera négativement les soldes d'impôts sur les sociétés en 2016.

Les recettes fiscales s'élèvent à 2 316,6 milliards de FCFA, en augmentation de 10,5%. Cette importante variation est due, d'une part ; au fait que ses plus importantes composantes que sont la TVA et les droits et taxes à l'importation, affichent respectivement des accroissements de 6,8% et 10,7% et d'autre part à l'accroissement important des autres composantes à savoir : l'IRPP qui augmente de 13,3%, l'impôt sur les bénéfices des sociétés non pétrolières qui s'accroît de 2,6% et les taxes sur les produits déterminés et droits d'accises qui s'accroissent de 26,8% pour se situer à 299,2 milliards de FCFA.

c. Les recettes de privatisation

Les recettes de privatisation issues de la cession par l'Etat des licences 3G et 4G aux opérateurs de téléphonie mobile ORANGE et MTN s'élèvent à 120 milliards de FCFA.

d. Les emprunts et dons

Les ressources attendues au titre des emprunts et dons se chiffrent à 1 248,2 milliards de FCFA contre 724,1 milliards de FCFA en 2015, soit une augmentation de 72,4%. Elles comprennent 505 milliards de FCFA de prêts et 143,2 milliards de FCFA de dons dont 40,4 milliards de FCFA au titre du C2D. A ces deux rubriques il faut ajouter d'une part l'émission des obligations par l'Etat à hauteur de 300 milliards de FCFA et d'autre part la réserve sur euro bonds 50 milliards de FCFA et 250 milliards de FCFA provenant des prêts bancaires.

Tableau 15 : Ventilation des recettes (en millions de FCFA)

IMPUTATION	LIBELLES	2015	2016
	A - RECETTES PROPRES	3 022 483	2 986 500
	I - RECETTES FISCALES	2 096 530	2 316 580
721	impôts sur les revenus des personnes physiques	211 015	239 000
723	impôts sur les bénéficiaires des sociétés non pétrolières	307 000	315 100
724	Impôts sur les revenus servis aux personnes domiciliées hors Cameroun	92 500	107 700
728	Impôts sur les mutations et les transactions	40 400	46 850
730	Taxe sur la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires	820 000	875 800
731	Taxes sur des produits déterminés et droits d'accises	236 000	299 200
732	Taxes sur des services déterminés	2 285	2 820
733	Impôts sur le droit d'exercer une activité professionnelle	10 150	11 820
734	Impôts sur l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités	30	30
735	Autres impôts et taxes sur les biens et services	11 920	11 180
736	Droits et taxes à l'importation	306 650	339 450
737	Droits et taxes à l'exportation et autres impôts sur le commerce extérieur	21 050	25 100
738	Droit D'enregistrement Et De Timbre	37 530	42 530
	II - AUTRES RECETTES	925 953	669 920
171	Remboursements à l'Etat de la dette avalisée	9 377	0
172	Remboursements à l'Etat de la dette rétrocedée	49 706	0
201	Produits des cessions de droits		120 000
710	Droits et frais administratifs	13 453	14 329
714	Ventes accessoires de biens	79	79
716	Ventes de prestations de services	16 666	17 916
719	Loyers des immeubles et revenus des domaines	3 981	3 981
741	Revenus du secteur pétrolier	774 900	442 200
745	Produits financiers a recevoir	17 376	25 000
761	Cotisations aux caisses de retraite des fonctionnaires et assimilés relevant des APU	39 000	45 000
771	Amendes et condamnations pecuniaires	1 415	1 415
	B - Emprunts et dons	724 117	1 248 200
150	Tirages sur les emprunts multilatéraux directs a l'extérieur	132 800	405 000
151	Tirages sur les emprunts bilatéraux directs a l'extérieur	213 117	100 000
161	Emissions des bons du Trésor supérieurs à deux ans	320 000	600 000
769	Dons exceptionnels de la coopération internationale	58 200	143 200
	Total général des recettes de l'État (a+b)	3 746 600	4 234 700

source : MINFI/DGB

2. Analyse des dépenses

Les choix des dépenses budgétaires restent guidés par la recherche d'une plus grande efficacité socio-économique et l'amélioration du service public, à travers une allocation et une gestion efficientes des fonds publics.

La structure des dépenses de l'Etat du Cameroun pour l'année 2016 est dictée par la nécessité de réconcilier l'exigence d'honorer les charges récurrentes, d'assurer un minimum de dépenses pour le bon fonctionnement des administrations, d'honorer à nos obligations d'endettement et de mener à bien les projets en conformité avec le DSCE, le plan d'urgence pour l'accélération de la croissance et les préparatifs des Coupes d'Afrique des nations de football 2016 et 2019.

Tableau 16 : Structure des dépenses de l'Etat

RUBRIQUES	2015	2016	Variations	
			%	Absolue
Dépenses de personnel	900,0	955,2	6,1	55,2
Achats de biens et services	715,6	667,0	-6,8	48,6
Transferts et subventions	544,3	359,0	-34,0	185,3
Dépenses en capital	1 150,0	1 525,8	32,7	375,8
Dette publique	436,7	727,7	66,6	291,0
TOTAL	3 312	3 746,6	13,1	434,6

source : MINFI/DGB

a. Les Dépenses courantes

Les dépenses courantes sont projetées à 1 981,2 milliards de FCFA et se composent de 955,2 milliards de FCFA de dépenses de personnel, 667 milliards de FCFA d'achats de biens et services, et 359 milliards de FCFA de transferts et subventions dont 194 milliards de FCFA de pensions. Elles sont en baisse de 8,3% par rapport aux 2 015,6 milliards de FCFA estimés à fin 2015, traduisant d'une part la réduction du train de vie de l'État à travers la baisse des dépenses en biens et services (-6,8%), et d'autre part la prise en compte de la baisse des cours mondiaux du pétrole qui entraîne la disparition de la subvention résultant du blocage des prix à la pompe.

b. Les Dépenses en capital

Les dépenses en capital sont budgétisées à 1 525,8 milliards de FCFA dont 945,8 milliards de FCFA sur ressources propres, 525 milliards de FCFA sur financements extérieurs, et 55 milliards de FCFA pour les dépenses de restructurations. Il y a une augmentation relative de 32,7% soit 375,8 milliards de FCFA par rapport à 2015. Cet accroissement est en droite ligne avec l'option du Gouvernement d'augmenter d'au moins 1% du PIB, les dépenses en capital. La répartition des dépenses en capital est la suivante : (i) 1 470,8 milliards de FCFA d'opérations de développement dont 525 milliards de FCFA sur financements extérieurs et 134 milliards de FCFA pour les interventions en investissements (port en eau profonde de Kribi, Projet Agropole,...) ; (ii) 30 milliards de FCFA pour les réhabilitations ; (iii) 25 milliards de FCFA pour les participations.

Dans les dépenses sur ressources propres, deux nouvelles composantes font leur apparition à savoir : les dépenses dans le cadre du plan d'urgence pour un montant de 275 milliards, et celles relatives aux préparatifs des CAN 2016 et 2019 pour un montant de 120 milliards de FCFA.

c. Le service de la dette

Le service de la dette publique passe de 436,7 milliards de FCFA en 2015 à 727,7 milliards de FCFA dans le projet de budget 2016, dont 335 milliards de FCFA pour la dette extérieure, et 392,8 milliards de FCFA pour la dette intérieure. La hausse observée résulte de la prise en compte des charges en intérêts liées aux nouveaux emprunts.

Tableau 17 : Prévisions budgétaires pour l'exercice 2016 en milliards de FCFA

RUBRIQUES	2015 L.F. (a)	2015 Estimations (b)	Ecart Esti/L.F 2015 (c)=(b)-(a)	Ecart en % Esti/L.F 2015 (d)=(c)/(a)	2016 Prévisions (e)	Ecart 2016/2015 (f)=(e)-(a)	Variation en % 2016/2015 (g)=(f)/(a)
A- RECETTES TOTALES (I+II+III)	3746,6	3832,8	86,2	2,3	4234,7	488,1	13,0
I- RECETTES INTERNES (1+2+3)	2963,4	2810,0	-153,4	-5,2	2986,5	23,1	0,8
1- Recettes pétrolières	751,2	502,1	-249,1	-33,2	397,2	-354,0	-47,1
- Redevance SNH	549,9	331,1	-218,8	-39,8	247,2	-302,7	-55,0
- Impôts s/sociétés pétrolières	201,3	171,0	-30,3	-15,1	150,0	-51,3	-25,5
2- Recettes non pétrolières	2212,2	2277,9	65,7	3,0	2469,3	257,1	11,6
- Impôts et taxes	1403,8	1453,8	50,0	3,6	1565,0	161,2	11,5
- Recettes douanières	692,7	683,7	-9,0	-1,3	752,1	59,4	8,6
- Recettes non fiscales	115,7	140,4	24,7	21,3	152,2	36,5	31,5
3- Recettes de privatisations	0,0	30,0	30,0		120,0	120,0	0,0
II- EMPRUNTS & DONS	783,2	1022,8	-40,4	-30,6	948,2	165,0	21,1
- Prêts projets	405,0	405,0	0,0	0,0	505,0	100,0	24,7
- Dons	58,2	17,8	-40,4	-69,4	58,2	0,0	0,0
dont : dons du C2D	40,4	0,0	-40,4	-100,0	40,4	0,0	0,0
- Emission titres publics	320,0	600,0	280,0	87,5	300,0	-20,0	-6,3
- Autres emprunts (appui budgétaire)	0,0	0,0	0,0		85,0	85,0	
III- FINANCEMENT BANCAIRE	0,0	0,0	0,0		300,0	300,0	
- Réserves sur Eurobond	0,0	0,0	0,0		50,0	50,0	
- Emprunt bancaire	0,0	0,0	0,0		250,0	250,0	
B- DEPENSES TOTALES (I+II+III)	3746,6	3778,1	31,5	0,8	4234,7	488,1	13,0
I- DEPENSES COURANTES (1+2+3)	2159,9	2015,6	-144,3	-6,7	1981,2	-178,7	-8,3
1- Dépenses de personnel	900,0	917,0	17,0	1,9	955,2	55,2	6,1
- Salaires	840,0	857,0	17,0	2,0	890,2	50,2	6,0
- Autres dépenses de personnel	60,0	60,0	0,0	0,0	65,0	5,0	8,3
2- Achats de biens et services	715,6	685,6	-30,0	-4,2	667,0	-48,6	-6,8
- dépenses ordinaires	703,0	673,0	-30,0	-4,3	654,4	-48,6	-6,9
- dépenses du C2D	12,6	12,6	0,0	0,0	12,6	0,0	0,0
3- Transferts et subventions	544,3	413,0	-131,3	-24,1	359,0	-185,3	-34,0
- Pensions	183,0	183,0	0,0	0,0	194,0	11,0	6,0
- Subventions SONARA	201,3	60,0	-141,3	-70,2	0,0	-201,3	-100,0
- Autres transferts & subventions	160,0	170,0	10,0	6,3	165,0	5,0	3,1
II- DEPENSES EN CAPITAL	1150,0	1185,8	35,8	3,1	1525,8	375,8	32,7
* Dépenses sur FINEX	425,0	425,0	0,0	0,0	525,0	100,0	23,5
* Dépenses sur ressources intérieures	650,0	695,8	45,8	7,0	945,8	295,8	45,5
- dépenses ordinaires	622,2	572,0	-50,2	-8,1	523,0	-99,2	-15,9
- dépenses du C2D	27,8	27,8	0,0	0,0	27,8	0,0	0,0
- dépenses Plan d'urgence	0,0	66,0	66,0		275,0	275,0	
- dépenses CAN	0,0	30,0	30,0		120,0	120,0	
* Dépenses de restructuration	75,0	65,0	-10,0	-13,3	55,0	-20,0	-26,7

source : MINFI/DAE

Tableau 17 : Prévisions budgétaires pour l'exercice 2016 en milliards de FCFA (suite)

RUBRIQUES	2015 L.F. (a)	2015 Estimations (b)	Ecart Esti/L.F 2015 (c)=(b)-(a)	Ecart en % Esti/L.F 2015 (d)=(c)/(a)	2016 Prévisions (e)	Ecart 2016/2015 (f)=(e)-(a)	Variation en % 2016/2015 (g)=(f)/(a)
III- DETTE PUBLIQUE	436,7	576,7	140,0	32,1	727,7	291,0	66,6
* Dette extérieure	109,5	109,5	0,0	0,0	335,0	225,5	205,9
- Intérêts	30,5	30,5	0,0	0,0	212,3	181,8	596,1
dont : Eurobonds	0,0	0,0	0,0		45,0	45,0	
: Primes d'assurance	0,0	0,0	0,0		50,0	50,0	
: Emprunts liés aux CAN	0,0	0,0	0,0		46,3	46,3	
- Principal	79,0	79,0	0,0	0,0	122,7	43,7	55,3
* Dette intérieure	327,2	467,2	140,0	42,8	392,7	65,5	20,0
- Intérêts	14,5	14,5	0,0	0,0	30,2	15,7	107,9
- Principal	96,6	96,6	0,0	0,0	202,5	105,9	109,6
dont : Remboursements emprunts obligataire	70,0	70,0	0,0	0,0	57,5	-12,5	-17,9
: Remboursements BTA & OTA	0,0	0,0	0,0	0,0	95,0	95,0	
- Arriérés intérieurs	116,1	106,1	-10,0	-8,6	10,0	-106,1	-91,4
- Remboursements crédits TVA	100,0	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0
- Remboursements dette SONARA	0,0	150,0	150,0		50,0	50,0	
C- BESOIN DE FINANCEMENT (B-A)	0,0	-54,7	-54,7		0,0	0,0	0,0

source : MINFI/DAE

B

DETTE PUBLIQUE

Les chocs sécuritaires entretenus par des groupes terroristes dans la sous-région CEMAC, combinés à la chute des cours du pétrole dont l'incidence a été la baisse des recettes budgétaires, ont mis en mal les Gouvernements de la région soucieux de poursuivre leurs projets de développement. Le recours à l'endettement est donc apparu comme l'alternative pour palier au déficit budgétaire d'où le constat d'une explosion du niveau d'endettement des États de la CEMAC qui alarme quelque peu les autorités de surveillances internationales à l'exemple du FMI ou encore les agences de notation, laissant planer un risque de non viabilité de la dette à long terme.

Au Cameroun, les autorités, pleinement conscientes des graves conséquences que la survenance d'une telle éventualité causerait à l'image du pays, ont récemment pris un certain nombre de mesures préventives pour contenir le niveau de la dette publique :

- l'analyse des requêtes de financement par le Comité National de la Dette Publique (CNDP);
- l'analyse continue de la viabilité de la dette publique;
- la stratégie d'endettement qui fixe annuellement le plafond de la dette publique à émettre.

1. Encours de la dette publique

À la fin du premier trimestre de l'année 2016, l'encours de la dette publique du Cameroun est estimé à 4 502 milliards de FCFA, soit près de 26,8% du PIB. Il a connu une baisse de 2,5% en glissement trimestriel contre une hausse de 16,9% en glissement annuel.

Au 31 mars 2016, cet encours est constitué de 77,3% de dette extérieure, soit 3 480 milliards de FCFA et 22,7% de dette intérieure, correspondant à 1 023 milliards de FCFA, contre une composition de 72,1% de dette extérieure et 27,9% de dette intérieure à la même période de l'année dernière. La dette publique et à garantie publique s'élève à environ 4 606 milliards de FCFA, soit environ 27,4% du PIB. Le tableau ci-après présente l'évolution et la composition de la dette publique sur les derniers trimestres

Tableau 18 : Encours de la dette extérieure en milliards de FCFA

RUBRIQUES	31/03/2015	30/06/2015	31/12/2015	31/03/2016
Dette Extérieure	2 776	2 783	3 480	3 480
Multilatérale	998	990	1 022	1 015
Bilatérale	1 647	1 647	1 699	1 706
Commerciale	131	146	759	759
Emprunt Obligataire	11	11	453	453
Dette Intérieure	1 077	1 028	1 139	1 023
Titres publics	393	372	295	292
Dette Structurée	591	539	730	618
Dette non Structurée	123	118	114	113
Dette Publique Totale	3 853	3 811	4 619	4 502

Source : note de conjoncture de la dette publique du Cameroun n° 016_CAA

a. Dette publique extérieure :

L'encours de la dette extérieure est resté stable en glissement trimestriel et a connu une hausse de 25,4% en glissement annuel, principalement du fait de l'appréciation du Dollar US par rapport au FCFA et de l'augmentation de la dette commerciale de près de 473,7%, notamment du fait de l'eurobond dont le montant est de FCFA 450,35 milliards.

La composition de la dette extérieure au 31 mars 2016 est quasiment identique à celle constatée un trimestre plus tôt, soit (i) 29,2% de dette multilatérale correspondant à 1 015 milliards de FCFA ; (ii) 49% de dette bilatérale correspondant à 1 706 milliards de FCFA et (iii) 21,8% de dette commerciale évaluée à 759 milliards de FCFA. Un an plus tôt, l'encours de la dette extérieure était composé de (i) 36% de dette multilatérale correspondant à 998 milliards de FCFA ; (ii) 59,3% de dette bilatérale évaluée à 1 647 milliards de FCFA et (iii) 4,7% de dette commerciale estimée à 131 milliards de FCFA.

Le tableau 20 ci-dessous retrace la répartition du portefeuille de la dette extérieure par créancier, que l'on regroupe en trois catégories.

i. Créanciers multilatéraux :

Les créanciers multilatéraux détiennent 29,16% de la dette extérieure au 31 mars 2016. Les plus importants créanciers ici sont l'International Development Association (Groupe Banque Mondiale) à hauteur de 486,9 milliards de FCFA soit 48% de la dette multilatérale et 14% du total de la dette extérieure et le Fonds Africain de Développement à hauteur de 266,7 milliards de FCFA soit 26,3% de la dette multilatérale et 7,7% du total de la dette extérieure. Ces institutions financent essentiellement des programmes de lutte contre la pauvreté (construction de salles de classe, de centres de santé, des points d'eau) notamment en zone rurale via l'octroi de dons et de crédits sans taux d'intérêts ou à faible taux d'intérêts.

ii. Créanciers bilatéraux :

Ces derniers détiennent 49% de la dette extérieure camerounaise au 31 mars 2016. L'encours de la dette envers les pays membres du Club de Paris est estimé à 541 milliards de FCFA, représentant 31,7% de la dette bilatérale et 15,6% de la dette extérieure. Cet encours connaît une augmentation de 4,5 % en glissement trimestriel et de 17,4% en glissement annuel. Il est principalement tiré par la créance auprès de la France qui est de 478,2 milliards de FCFA, soit 88,4% de la dette envers le Club de Paris et 28% de la dette bilatérale. Toutefois, la dette envers la France connaît un accroissement de 5% en glissement trimestriel et de 23,4% en glissement annuel. Cette dette est suivie de celle à l'égard du Japon qui s'établit à 21,8 milliards de FCFA, soit 4% de la dette de cette catégorie. L'encours de la dette contractée auprès du Japon connaît une augmentation de 12,3% par rapport au trimestre précédent et de 34,3% par rapport au 31 mars 2015, soit un an plus tôt.

Les deux principaux Etats sont la République populaire de Chine et la République Française avec respectivement 65% et 28% de la dette bilatérale.

• La Chine :

Les investissements chinois ont connu une croissance de 42,57% entre 2014 et 2015. La Chine est en particulier engagée dans la réalisation de l'autoroute reliant Douala à Yaoundé, de la route Kribi-Campo, et de la route Obala-Batchenga-Nanga Eboko-Bouam. Elle est chargée de la réhabilitation du barrage hydroélectrique de Lagdo, de la construction du barrage hydroélectrique de Memve'e et de la centrale hydroélectrique de Mékin. Elle intervient également dans la construction du port en eau profonde de Kribi. La Chine est aussi présente à travers un projet de développement rizicole.

Les engagements financiers de la Chine, en place ou en cours de finalisation, sont pour l'essentiel sous forme de prêts préférentiels et de crédits-acheteur. Le projet d'autoroute Yaoundé-Douala, par exemple, porte sur un prêt préférentiel à un taux d'intérêt de 2 % sur une période de 20 ans, avec un différé d'amortissement de sept ans, une commission de gestion de 0,3 % du montant du prêt, et une commission d'engagement de 0,3 % par an du solde du prêt engagé non décaissé.

• La France :

L'Etat français notamment par le biais de l'Agence Française de Développement a investi au Cameroun dans les secteurs :

- de l'énergie (FCFA 19 milliards et FCFA 6,5 milliards respectivement dans les projets d'extension du réseau AES Sonel et la construction de la centrale à gaz de Kribi).
- de l'eau : financement à hauteur de FCFA 39,4 milliards du projet d'amélioration de la desserte en eau des villes de Douala et Yaoundé.
- des infrastructures : FCFA 92 milliards pour la réhabilitation d'axes routiers à l'entrée de la ville de Douala.

iii- Créanciers commerciaux

Il est à noter que les créanciers commerciaux détiennent 22% de la dette extérieure du Cameroun au 31 mars 2016. Le gros de ces créanciers est constitué des obligataires de l'eurobond du Cameroun, soit environ 60% de la dette commerciale.

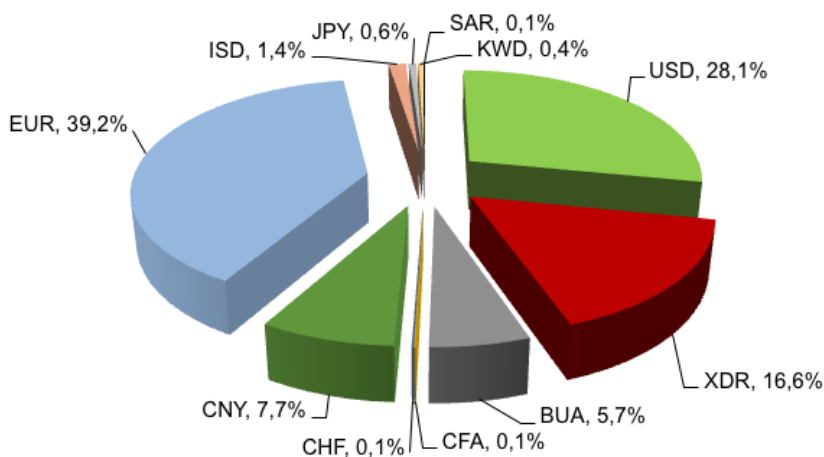
Tableau 19 : Encours de la dette extérieure par créanciers

Encours de la dette Extérieure (en milliards de FCFA)	31/03/2015	30/06/2015	31/12/2015	31/03/2016
Rubriques / Créanciers				
Multilatéraux	998	990	1 022	1 015
IDA	456,0	457,9	480,2	486,9
BIRD	0,9	0,5	0,0	0,0
FMI	80,0	77,6	69,9	60,9
FAD	259,4	258,3	267,2	266,7
BID	56,8	55,1	78,7	77,3
FIDA	45,1	44,3	32,0	31,4
OPEC	26,2	24,6	24,5	24,2
BADEA	17,0	16,8	22,7	21,9
EU	56,7	54,8	41,4	41,2
BDEAC	0,0	0,0	4,9	4,5
Bilatéraux	1 647	1 647	1 699	1 706
Club de Paris	461	484	518	541
Belgique	15,0	14,9	12,5	12,2
France	387,5	410,4	455,5	478,2
Allemagne	29,6	29,2	18,8	18,7
Pays Bas	1,9	1,9	1,5	1,0
Espagne	8,6	8,6	8,0	7,5
Suisse	2,1	2,1	1,8	1,7
Japon	16,3	16,7	19,4	21,8
USA				
Non Club de Paris	1 186	1 163	1 182	1 165
Chine	1140,8	1120,9	1127,4	1112,4
Koweït	16,5	15,6	15,2	14,6
Arabie Saoudite	3,0	2,7	2,4	2,3
Inde	20,6	19,2	20,4	19,8
Corée du sud	4,8	4,7	16,1	15,7
Commerciaux	131	146	759	759
Emprunts				
obligataire/Eurobonds	10,5	10,5	452,9	452,9
Belgique Dexia/Belfius	34,7	35,6	39,9	47,9
Espagne Deutsche bank	56,2	55,5	52,4	52,5
France Société Générale	13,9	19,2	14,2	12,8
IFTC	8,5	8,5	0,0	0,0
Commerz bank Allemagne	0,0	9,3	24,5	27,6
Polytechnologie/Chine			144,9	134,2
New York Société				
Générale/Exim USA	7,1	7,0	30,5	30,4
Total Dette Extérieure	2 776,0	2 783,0	3 480,0	3 480,0

Source : note de conjoncture de la dette publique du Cameroun n° 016_CAA

Le portefeuille de la dette extérieure du Cameroun se caractérise par une grande diversité en devises de remboursement. Au 31 mars 2016, il se compose de onze (11) devises, dont les plus importantes sont l'Euro (39,2% de l'encours, soit 1 365 milliards de FCFA), le Dollar US (28,1% de l'encours, soit en équivalent 977,4 milliards de FCFA), le DTS (16,6% de l'encours correspondant à 578 milliards de FCFA) et le CNY (7,7% de l'encours, soit environ 269 milliards de FCFA). Afin de mieux apprécier le risque de change auquel est exposé le portefeuille de la dette extérieure du Cameroun, il est intéressant de décomposer les devises composites de remboursement que sont le DTS et le BUA dans leurs devises élémentaires à savoir l'Euro, le Dollar US, la Livre sterling et le Yen japonais. Pour des besoins de corrélation avec les devises du portefeuille existant, la décomposition se limitera à l'Euro, le Dollar US et le JPY. Suivant cette décomposition, au 31 mars 2016, le portefeuille de la dette extérieure se compose principalement de (i) l'Euro représentant 50,9% du portefeuille total de la dette extérieure, soit un équivalent de 1 771 milliards de FCFA, (ii) suivi du Dollar US avec 37,5% soit un équivalent d'environ 1 305 milliards de FCFA, (iii) du Yuan Renminbi avec 7,7%, soit environ 269 milliards de FCFA et (iv) du JPY avec 3,2%, soit près de 110 milliards de FCFA.

Figure 5 : Répartition de la dette publique extérieure par devise de remboursement au 31 mars 2016



Source : note de conjoncture de la dette publique du Cameroun n° 016_CAA

b. Dette publique intérieure

Concernant l'encours de la dette intérieure, il a diminué de 10,2% en glissement trimestriel et de 5% en glissement annuel. Au 31 mars 2016, il se compose comme détaillé dans le tableau en dessous de (i) 28,6% de titres publics correspondant à 292 milliards de FCFA ; (ii) 60,4% de dette structurée évaluée à 618 milliards de FCFA et de (iii) 11% de dette non structurée, représentant 113 milliards de FCFA.

Tableau 20 : Encours de la dette intérieure en milliards de FCFA

Encours de la dette Intérieure (en milliards de FCFA)	31/03/2015	30/06/2015	31/12/2015	31/03/2016
Rubriques / Créanciers				
Titres publics	393	372	295	292
Bons de Trésor Assimilable (CT)	90,0	84,5	74,7	72,0
Obligations de Trésor Assimilable	33,5	17,5	10,0	10
Emprunt Obligataire ECMR 5,6% net (résidents) 2010	39,5	39,5		
ECMR 5,9% net 2013	80,0	80,0	60,0	60,0
ECMR 5,5% net 2014	150,0	150,0	150,0	150,0
Dettes structurées	561	539	730	618
Dettes structurées bancaires	311	302	481	373
Dettes bancaires titrisées	86,87	86,9	86,4	85,6
Dettes Consolidées-Av statutaires-BEAC			138	176
Programme Thermique d'Urgence (PTU1)	12,55	9,5	6,2	6,2
Ecobank/CFC/Sic cofor	4,9	2,7	0,2	0,2
Ecobank/PLANUT			35	34
BGFI/ Promote	2,5	1,9	1,3	1,3
BGFI/ PLANUT			5,1	6,2
Banque Atlantique/ PLANUT				9,0
CRÉDIT FONCIER	61,1	57,2	58,6	55,0
LOGEMENTS SOCIAUX	22,8	22,8	22,8	22,2
SIC ÉTAT SIÈGE	38,3	38,3	35,8	32,8
Dettes structurées non bancaires	249	238	249	245
Dettes titrisées	172,6	165,0	157,7	153,2
Dettes ASAC titrisées	0,3	0,2		
Dettes croisées et B.T.P titrisées	23,4	23,4	23,4	23,3
Droits sociaux ex CAMAIR (16/09/08)	1,4	1,4	0,5	0,5
SONARA	147,4	140,0	133,8	129,4
Dettes non titrisées	76,9	72,5	91,5	91,5
Dettes B.T.P non titrisées	2,3	2,3	2,3	2,3
Dettes vis-à-vis des Ent. Publiques Parapubliques	74,5	70,2	89,1	89,1
dont CNPS	72,9	68,9	68,9	68,9
Dettes non structurées	123	118	114	113
Total Dette Intérieure	1 077	1 028	1 139	1 023

Source : note de conjoncture de la dette publique du Cameroun n° 016_CAA

Pour ce qui est des titres publics, au 31 mars 2016, ils sont estimés à 292 milliards de FCFA, soit une décroissance en glissement trimestriel et annuel respectivement de 0,9% et de 25,7%. A la fin du 1er trimestre 2016, ils se composent des (i) Obligations de Trésor Assimilables à 3,4% pour un montant estimé à 10 milliards de FCFA, (ii) Bons de Trésor Assimilables à 24,7% représentant un montant d'environ 72 milliards de FCFA, (iii) emprunts obligataires émis en 2013 et 2014 à 51,4%, soit 210 milliards de FCFA. La dette structurée reste la plus importante composante de la dette intérieure. Au 31 mars 2016, elle est estimée à 618 milliards de FCFA. Au premier trimestre, elle connaît une diminution de 15,3% contre une augmentation de 10,2% en glissement annuel. Les deux sous composantes de cette dette se présentent ainsi qu'il suit : i) La dette structurée bancaire au 31 mars est estimée à 373 milliards de FCFA, soit 60,4% de dette structurée. En glissement trimestriel, elle décroît de 22,3% et en glissement annuel, elle est en augmentation de 19,9%. Elle est principalement composée de la dette auprès de la BEAC pour un montant de 176 milliards de FCFA (47,1% de cette catégorie de dette intérieure), la dette bancaire titrisée pour un montant de 85,6 milliards de FCFA (22,9%), la dette auprès du Crédit Foncier du Cameroun pour un montant 55 milliards de FCFA, soit 14,7% de dette structurée bancaire; (ii) la dette structurée non bancaire s'établit à 245 milliards de FCFA au premier trimestre contre 249 milliards de FCFA un trimestre plus tôt. Elle se compose principalement de 62,6% de dette titrisée, soit 153,2 milliards de FCFA et de 37,4% de dette non titrisée. L'encours de la dette non structurée est estimé à 113 milliards de FCFA au 31 mars 2016, soit une baisse de 1,3% en glissement trimestriel et de 8,4% en glissement annuel.

2. Viabilité de la dette :

a. stratégie d'endettement de l'État du Cameroun

Au regard des caractéristiques coûts et risques du portefeuille de la dette publique, une Stratégie d'endettement à Moyen Terme 2016–2018 avec un accent sur l'année 2016 a été élaborée et annexée à la Loi de Finances 2016. Cette stratégie vise à corriger les vulnérabilités auxquelles ledit portefeuille fait face, et à tendre progressivement vers sa composition optimale devant garantir le financement du besoin d'endettement de l'Etat tout en assurant la viabilité de la dette publique. Le principal objectif de Stratégie d'endettement du Cameroun est de (i) pourvoir aux besoins de financement de l'Etat en optimisant les coûts et risques à moyen et long terme ; (ii) promouvoir le développement du marché financier et monétaire domestique.

La Stratégie d'Endettement à Moyen Terme 2016 - 2018 s'inscrit dans un contexte marqué par l'exécution du Plan d'Urgence Triennal (PLANUT) et l'organisation des CAN 2016 et 2019 qui devraient assurer l'accélération de la croissance économique et rattraper de ce fait, le retard accusé dans la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). A cet effet, l'Etat a besoin de mobiliser les financements nécessaires à l'organisation des CAN et à la mise en œuvre du PLANUT dans les délais impartis.

Le Document de stratégie d'Endettement public et de Gestion de la dette publique 2016 fixe les bases de l'endettement de l'année 2016 ainsi que pour la période 2016 – 2018. Il définit à cet effet (i) la répartition du besoin de financement de l'année 2016, en dette intérieure et extérieure d'une part, et en instruments d'emprunts adaptés dans chaque catégorie de dette d'autre part ; (ii) le plafond d'endettement extérieur base engagements pour l'exercice 2016 conformément à la réglementation CEMAC et (iii) le plafond d'engagement intérieur (notamment l'émission des titres publics).

Sur la période 2016-2018, l'objectif visé est d'aboutir à une composition du portefeuille de la dette de 70% de dette extérieure et 30% de dette intérieure en 2018, en partant d'une composition à fin 2015 de 75,1% de dette extérieure et 24,9% de dette intérieure.

Le besoin de financement de l'Etat pour l'exercice 2016 estimé à 1 248 milliards de FCFA sera couvert par les ressources provenant des dons à hauteur de 58,2 milliards de FCFA, l'utilisation des réserves budgétaires pour 50 milliards de FCFA, d'un endettement extérieur de 505 milliards de FCFA, d'un endettement intérieur de 550 milliards de FCFA et d'un appui budgétaire de 85 milliards de FCFA. La stratégie ainsi adoptée consiste à fixer la part des nouveaux emprunts extérieurs en 2016 à 44%, et la ramener à 55% en 2017 et à 50% en 2018.

La mobilisation des emprunts intérieurs se fera essentiellement par les émissions de titres publics. Par ailleurs, le Gouvernement est autorisé à accorder, au cours de l'exercice 2016, l'aval de l'État à des Etablissements Publics et à des Sociétés d'Economie Mixte au titre d'emprunts concessionnels exclusivement, pour un montant global ne dépassant pas 40 milliards de FCFA.

b. Ratios d'endettement

Tableau 21 : Ratios d'endettement

	2013	2014	2015
Population (en millions d'habitants)	20,9	21,5	22
Encours de la dette Extérieure (en milliards de FCFA)	1 920	2 530	3 480
PIB nominal à prix courant (en milliards de FCFA)	14 608,50	15 846,40	16 806,60

Ratios d'endettement

	2013	2014	2015
Dette extérieure / Population (FCFA/habitant)	698,403 FCFA/Habitant	738,381 FCFA/Habitant	764,006 FCFA/Habitant
Dette extérieure / PIB (en %)	13,14%	15,97%	20,71%



EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
ECMR 5,5% NET 2016-2021

XII • ANNEXES

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE

DECRET N° 2016/113 DU 01 MARS 2016

habilitant le Ministre des Finances à recourir à des émissions de titres publics d'un montant maximum de 300 milliards de francs CFA, destinées au financement des projets de développement inscrits dans la loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2016.-

N. N. N. N.
12.01.16
(L. N. N. N.)
Robou Djorque Leonard

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution ;
- VU la loi n° 2015/019 du 21 décembre 2015 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2016 ;
- VU le décret n° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Le Ministre des Finances est habilité à recourir, au nom du Gouvernement, à des émissions de titres publics d'un montant maximum de 300 (trois cent) milliards de francs CFA, destinées au financement des projets de développement inscrits dans la loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2016.

ARTICLE 2.- Les emplois des ressources découlant des émissions de titres publics visées à l'article 1^{er} ci – dessus sont soumis à l'approbation préalable du Président de la République.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 01 MARS 2016



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX- TRAVAIL-PATRIE

ARRETE 800515 /A/MINFI/CAB du 8 JUL 2016 fixant les conditions
d'ouverture d'une émission obligataire par l'Etat du Cameroun

Le Ministre des Finances,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2007/006 du 26 Décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat;
Vu la loi n° 2015/019 du 21 Décembre 2015 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice budgétaire 2016 ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu la loi n°2011/409 du 09 Décembre 2011 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le Décret n°2015/434 du 02 Octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2013/066 du 28 Février 2013 portant organisation du Ministère des Finances ;
Vu le décret n° 2016/113 du 01 Mars 2016 habilitant le Ministre des Finances à recourir à des émissions de titres publics d'un montant maximum de 300 milliards de francs CFA destinées au financement des projets de développement inscrits dans la loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2016 ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le présent arrêté fixe les conditions d'ouverture d'une émission obligataire par appel public à l'épargne par l'Etat du Cameroun d'un montant de FCFA 150 000 000 000 (Cent Cinquante milliards de francs CFA), dénommé « ECMR 5,50% net 2016-2021 ».

Article 2 : Le consortium constitué d'Afriland First Bank BP 11 834 Yaoundé, d'EDC Investment Corporation BP 13 585 Douala et de Société Générale Cameroun BP 4042 Douala est chargé de la structuration et du placement du présent emprunt.

Article 3 : L'emprunt « ECMR 5,50% net 2016-2021 » est représenté par des obligations du Trésor dématérialisées ayant chacune une valeur nominale de FCFA 10 000 (dix mille francs CFA), rémunérées à un taux d'intérêt de 5,50% net annuel sur la base de 365 jours.

Article 4 : La période de souscription indicative s'étend du _____ au _____
Toutefois, cette période peut être modifiée en cas de besoin et après information de la Commission des Marchés Financiers.



Article 5 : La souscription à l'emprunt « ECMR 5,50% net 2016-2021 » est ouverte aux investisseurs personnes physiques et morales, résidentes ou non résidentes.

Article 6 : Les intérêts afférents aux présentes obligations sont exonérés de tout impôt et taxe au Cameroun.

Article 7 : Un syndicat de prise ferme comprenant les membres du consortium et les autres Prestataires de Services d'Investissement signataires de la convention de prise ferme sera chargé de la constitution du volume totale de la prise ferme à reverser à l'émetteur 72 heures après l'ouverture de la période de souscription.

Article 8 : Un syndicat de placement composé de Prestataires de Services d'Investissement agréés par la Commission des Marchés Financiers sera chargé du placement desdits titres.

Article 9 : Le remboursement de cet emprunt se fera annuellement par amortissement constant du quart (1/4) du capital emprunté à partir de la deuxième année, tandis que le paiement des intérêts interviendra dès la fin de la première année à la date anniversaire de la date de jouissance des titres.

Article 10 : Les titres émis feront l'objet d'une admission à la cote, sur le compartiment obligataire de Douala Stock Exchange.

Article 11 : Le Directeur Général du Budget et le Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 18 JUL 2016



ALAMINE OUSMANE MEY